



Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Communauté française)

Session 2019

Séance plénière du samedi 20 juillet 2019

Compte rendu

Sommaire

Pages

<i>Excusé</i>	3
<i>Ordre du jour</i>	3
<i>COMMUNICATIONS</i>	
<i>Constitution des Parlements</i>	3
<i>Nomination des commissions permanentes - report</i>	3
<i>DÉCLARATION-PROGRAMME DU GOUVERNEMENT</i>	
<i>Discussion</i>	3

(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Aurélie Czekalski, Mme Clémentine Barzin, Mme Viviane Teitelbaum, M. Jamal Ikazban, Mme Stéphanie Koplowicz, Mme Marie Lecocq, Mme Céline Fremault, Mme Gladys Kazadi, M. Michaël Vossaert et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)

HOMMAGE25

VOTE DE LA MOTION DE CONFIANCE25

CLÔTURE.....26

Présidence de Mme Magali Plovie, présidente

La séance plénière est ouverte à 9h39.

M. Petya Obolensky et Mme Delphine Chabbert prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.

(Le procès-verbal de la séance plénière du 18 juillet 2019 est déposé sur le Bureau)

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉ

Mme la présidente.- M. Emin Ozkara a prié d'excuser son absence.

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente.- Comme déjà précisé lors de la séance de jeudi dernier, au cours de sa réunion du 17 juillet dernier, M. Pierre Kompany, doyen d'âge, les présidents de groupes et un député pour les partis ne formant pas un groupe, assistés du greffier, ont procédé à l'élaboration de l'ordre du jour des séances plénières des 18 et 20 juillet 2019.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

Constitution des Parlements

Mme la présidente.- Le Sénat, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune et le Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie m'ont informée qu'ils s'étaient constitués lors de leur séance plénière de ce 18 juillet 2019.

Nomination des commissions permanentes - report

Mme la présidente.- Lors de tout renouvellement de l'Assemblée, après la formation du Bureau, il est procédé à la nomination des commissions permanentes.

Le nombre et les dénominations des commissions permanentes ainsi que leurs attributions en rapport avec les compétences de l'Assemblée sont fixés par le président, après avis du Bureau élargi.

À l'instar du Parlement bruxellois, je vous propose de reporter ce point à la séance de rentrée qui aura lieu le mercredi 18 septembre prochain.

DÉCLARATION-PROGRAMME DU COLLÈGE

Discussion

Mme la présidente.- J'ouvre la discussion relative à la déclaration-programme du Gouvernement.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Passé les grands discours et les engagements qui ont accompagné, ces dernières semaines, l'émergence de votre déclaration de politique générale, produit d'une majorité la plus progressiste possible et reflétant les urgences écologistes, sociales et démocratiques, vous voilà enfin arrivés au moment de vérité.

L'exercice que représente la déclaration-programme de la Commission communautaire française est important. Il permet de baliser l'ensemble des objectifs qui devront être réalisés par le Gouvernement au cours des cinq prochaines années, en s'appliquant, dans le meilleur des cas, à expliciter les moyens qui seront dégagés pour y parvenir.

Je le dis d'emblée : face à votre feuille de route pour les prochaines années, le groupe MR ne cédera pas au fétichisme de la critique systématique et frontale. Il ne cédera pas davantage à la facilité des postures politiciennes. Nous incarnerons la première force de l'opposition, sans complaisance ni couteau entre les dents. Nous incarnerons le pluralisme des responsabilités, en défendant nos idées et notre ADN politique. Nous voterons également les mesures qui profitent pleinement à l'ensemble de la population bruxelloise.

C'est sous ce prisme résolument constructif, mais vigilant, que notre groupe politique a écouté avec beaucoup d'attention les grandes priorités de la présente législature. Mon intervention s'articulera autour de trois grands axes : les engagements manquants, la faiblesse des propositions-clés et, enfin, les mesures phares que nous pourrions soutenir.

De manière générale, l'accord de majorité que vous nous avez présenté comporte un nombre considérable de chantiers de réflexion qu'il conviendra d'ouvrir tout au long de cette législature. Plans, audits, études des besoins, évaluations de l'offre, projections et autres analyses se retrouvent pratiquement à chaque page du document, parfois même à plusieurs reprises sur la même page.

Malheureusement, la quantité de mesures concrètes pour atteindre les objectifs affichés est inversement proportionnelle au nombre de chantiers de réflexions à mener.

À la lecture de l'accord gouvernemental, une ligne transversale majeure saute aux yeux : votre majorité affiche clairement sa volonté de rationaliser les compétences respectives de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune. Votre souci de simplification et de décloisonnement institutionnel, de création de passerelles, d'une meilleure articulation entre entités, voire de plusieurs transferts de compétences de la Commission communautaire française à la Commission communautaire commune est manifeste.

Notre institution n'agirait plus que de façon supplétive dans plusieurs matières, laissant à la Commission communautaire commune ou à la Région le soin d'intervenir prioritairement. L'objectif déclaré de cette démarche est de renforcer l'efficacité des politiques menées. Cette position nous semble a priori salubre.

Le fait, par exemple, que la Commission communautaire commune puisse dorénavant développer elle-même son parcours d'intégration, en se basant sur l'ordonnance du 11 mai 2017 concernant le parcours d'accueil des primo-arrivants, ainsi que la perspective de voir les futurs agréments pour les bureaux d'accueil des primo-arrivants concéder par la Commission communautaire commune, et non plus par la Commission communautaire française, nous semblent aller dans le bon sens.

Toutefois, restons prudents ! Cette recherche légitime d'efficacité pourrait comporter certains risques, si elle devait être concrétisée au détriment des relations entre les deux entités communautaires francophones de notre pays : la Commission communautaire française et la Fédération

Wallonie-Bruxelles. Force est de souligner la faiblesse considérable des liens intangibles qui devraient pourtant lier ces deux institutions. Osons les mots : cette rupture est inédite ! Durant les législatures précédentes, toutes les synergies utiles pour exercer les compétences intrafrancophones étaient recherchées.

Les mots « Fédération Wallonie-Bruxelles » apparaissent moins d'une dizaine de fois dans l'accord de majorité, alors que l'occurrence est au moins doublée pour ce qui concerne les niveaux de pouvoir bruxellois.

Nonobstant les conséquences de l'application de l'accord de la Sainte-Émilie dans le domaine des politiques sociales et de la santé, il est regrettable que les coopérations et les concertations francophones n'aient pas été poussées au maximum. Dans un souci de bonne gestion de l'administration publique, de gestion ouverte des données, de comptabilité publique ou encore de médiation, n'aurait-il pas été opportun d'arrimer la Commission communautaire française au cœur des accords de coopération qui existent de longue date entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne ?

N'y avait-il donc pas de place pour structurer davantage la visibilité internationale de Bruxelles à travers l'opérateur Wallonie-Bruxelles International (WBI), au-delà du seul projet d'un sommet de la Francophonie ?

Dans une logique de complémentarité, n'aurait-il pas été souhaitable de combiner nos efforts avec ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour faire face à la pénurie de places dans l'enseignement obligatoire ? Autant d'exemples dont on retrouve peu de traces dans votre discours...

Bien entendu, des ponts sont jetés entre nos institutions, notamment en matière de culture, mais ceux-ci sont tellement peu nombreux et si faibles que la différence est flagrante avec l'arrimage prévu avec la bilingue Commission communautaire commune !

Ce constat n'est évidemment pas surprenant puisque, poursuivant l'objectif d'un accord conclu au galop, rejetant de facto la main tendue des libéraux et le principe du dialogue soutenu des négociations parallèles en Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles, votre majorité s'est complètement isolée sur la scène francophone. Nous regrettons cette carence et, partant, le précédent que vous avez créé. Faire vivre la Commission communautaire française au sein de l'espace francophone, c'est faire le choix d'écrire l'avenir ensemble plutôt que de l'attendre.

Assisterait-on finalement au deuil de nos interactions historiques avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Madame la ministre-présidente, vous qui avez siégé durant de longues années comme cheffe de groupe au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui avez défendu des relations fortes entre nos entités, comment expliquez-vous cette situation ?

En outre, la large priorité conférée à la Commission communautaire commune et à la Région n'entraîne-t-elle pas le risque de vider progressivement notre institution de sa substance ? Qu'en est-il de la protection et de la défense spécifiques des intérêts des Bruxellois francophones ? Cette préoccupation, dois-je le rappeler, est l'un des fondements même de notre institution. Le texte du projet d'accord de votre Gouvernement, sans repli sur soi, ni exclusive stérile, n'emploie pas une seule fois le mot "francophone" en tant qu'identité spécifique visant les particularités culturelles et langagières de notre communauté linguistique.

Quelle dimension d'ordre culturel notre institution prétend-elle encore incarner ? Pour vous le demander de manière plus triviale, selon vous, l'objectif premier de la Commission communautaire française est-il encore de défendre l'intérêt particulier des francophones de notre Région ou est-elle condamnée à demeurer une entité dont on ne sait plus trop

quoi faire et qui devra se contenter, bon an, mal an, de s'occuper de compétences de plus en plus réduites avec le peu de moyens financiers dont elle dispose ?

Il y a un peu plus d'un an, l'ancienne présidente du Parlement francophone bruxellois déclarait dans la presse que la question de la suppression de notre institution pourrait se poser dans les prochaines années. De même, l'ancien chef de groupe de votre parti dans cette Assemblée, désormais membre du Gouvernement, a exprimé son opinion à de maintes reprises dans cet hémicycle. Il s'interrogeait sur la pertinence du morcellement des différentes compétences bruxelloises entre communautés linguistiques et sur l'utilité de ce « bidule » qui conserve pourtant des compétences importantes. Vous qui êtes désormais aux commandes de cette institution, partagez-vous cette analyse sur ce fameux « bidule » ?

(Remarques de M. Alain Maron, ministre)

(Sourires)

L'absence d'un deuxième élément brille singulièrement dans votre accord de majorité.

C'est la question des moyens alloués aux fins. Pour parler platement, comment allez-vous financer l'ensemble des mesures prévues ? Quelles sont vos priorités pour assurer la soutenabilité financière de la Commission communautaire française et, partant, la couverture des mesures déployées sur le terrain ? Quelles sont les mesures prévues pour dégager des marges nouvelles qui permettront de stimuler nos différentes politiques ?

Que cela concerne les plans stratégiques et opérationnels de promotion de la santé, le renforcement de l'offre de formation professionnelle, le soutien aux services prodigués aux personnes en perte d'autonomie ou encore l'inclusion des personnes handicapées, des moyens conséquents devront être mobilisés pour soutenir vos priorités.

Au budget initial 2019, le solde de financement selon le système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC) à l'équilibre avait été atteint par la neutralisation de dépenses d'investissement dites "stratégiques" à hauteur de 11,5 millions d'euros. Or, comme l'avait déjà souligné la Cour des comptes en son temps, cette application de la clause de flexibilité pour investissements est tributaire d'un feu vert européen. Qu'advient-il si ce feu vert n'est pas donné ? Quid des échéances budgétaires à venir ? Des alternatives aux neutralisations évoquées sont-elles prévues et, le cas échéant, lesquelles ?

Pour faire face aux besoins de trésorerie de notre institution, est-il prévu de solliciter des moyens auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Quid également de la Région bruxelloise, qui s'appuie très largement sur la Commission communautaire française, notamment en matière de formation vers l'emploi des chômeurs ? Des dotations spéciales figurent-elles au menu de négociations en projet ?

Nous aimerions vous entendre sur ces points essentiels de votre feuille de route car, pour l'instant, nous n'y retrouvons pas d'éléments explicites d'ingéniosité, de réalisme ou de volontarisme dans la gestion des données publiques. Sans assise budgétaire crédible, votre accord de majorité risque de rester un catalogue de bonnes intentions, ce que ne méritent pas les Bruxellois, singulièrement ceux qui font face à l'urgence sociale et nourrissent des attentes légitimes à notre égard.

Les craintes du MR sont réelles et fondées, quand on considère que la Région, qui se porte à peine mieux, voit ses nouveaux ministres déclarer qu'ils ne savent pas comment seront financés les projets de la déclaration de politique régionale, dont la mobilité. Ce sont les mêmes qui nous promettent des lendemains meilleurs pour la Commission communautaire française.

Sans viser l'exhaustivité, j'en viens à quelques éléments de fond. En matière de santé, nous ne prétendons pas que votre déclaration de politique générale manque d'ambition. Partir des besoins réels des Bruxellois francophones, afin de coordonner intelligemment les actions sur le terrain et en pleine synergie avec les différentes entités compétentes à Bruxelles, est une idée originale que d'autres avant vous ont tenté de concrétiser, malheureusement sans succès.

Décloisonner les institutions, articuler les secteurs entre eux, déployer une politique globale social-santé de façon intégrée et territorialisée : autant de projets qui se sont auparavant déjà heurtés à la complexité institutionnelle bruxelloise.

Cette complexité, vous en avez visiblement pris la mesure car, si nous nous réjouissons de l'organisation de futurs états généraux de la santé et du social à Bruxelles, nous nous interrogeons toutefois sur les moyens disponibles, sur les priorités qui seront choisies et, enfin, sur les différents délais de mise en œuvre avant de voir aboutir votre plan transversal.

De quels moyens supplémentaires disposez-vous pour inciter les acteurs du social et de la santé à collaborer davantage pour apporter une réponse globale aux besoins des nombreux bénéficiaires ? Pour quand prévoyez-vous la possibilité du multiagrement ?

Par ailleurs, la révision de la modernisation de ce projet majeur qu'est le décret ambulatoire est une revendication des secteurs. Cette réponse politique est attendue depuis longtemps. Une programmation des services sur la base d'une cartographie de l'offre et des besoins avait déjà été promise sous la précédente législature. À l'aune des objectifs de transversalité et des logiques de synergies et de mutualisation que vous annoncez, quelles solutions novatrices avancez-vous pour parvenir à cet objectif, auquel d'autres se sont déjà frottés.

En matière de promotion de la santé et plus spécifiquement de prévention, vous déclarez vouloir créer un point bruxellois unique afin de mieux intégrer et coordonner les politiques. La Fédération Wallonie-Bruxelles sera-t-elle invitée à y prendre part, par exemple pour ses compétences en matière de vaccination infantile ?

Enfin, nous comprenons que les plans stratégiques et opérationnels de promotion de la santé seront, à terme, intégrés dans le plan social-santé bruxellois. Aurons-nous, cette fois, la chance de le voir apparaître avant la fin de la législature ?

Enfin, le groupe MR se réjouit de l'annonce d'une meilleure structuration de l'offre et d'un soutien renforcé aux familles faisant face à des situations parfois gravissimes, telles que la prise en charge complexe du double diagnostic. Nous resterons attentifs à ce que la mise en œuvre de ces projets soit rapide et efficiente.

En matière de formation professionnelle, force est d'accueillir positivement la priorité enfin accordée à la catégorie des jeunes qui ne sont ni étudiants, ni travailleurs, ni stagiaires (*not in education, employment or training, NEET*), ces 26.000 jeunes qui alimentent la crise sociale affectant sévèrement notre ville-région.

Le groupe MR soutiendra bien évidemment toutes les mesures utiles répondant à ce défi social, notamment dans le cadre de nouveaux partenariats qui devraient remplacer l'accord de coopération sur les politiques croisées emploi-formation. Nous soutiendrons également le développement de la formation en alternance, laquelle est essentielle pour assurer le lien entre les écoles et notre tissu de PME.

En revanche, un point a particulièrement retenu notre attention. Il s'agit du nouveau revenu de formation qui

complèterait l'allocation du chercheur d'emploi par un montant complémentaire de quatre euros par heure de formation prestée. Cette politique devrait être menée par la Commission communautaire française via des crédits provenant du budget régional.

Nous nous interrogeons légitimement sur le financement de cette nouvelle mesure. Toutes les formations seront-elles concernées par ce revenu complémentaire ? Ne serait-il pas raisonnable de fixer un certain nombre de balises permettant de déterminer les formations qui seraient spécifiquement concernées, en visant par exemple celles qui mènent à des métiers en pénurie ?

Si toutes les formations devaient indistinctement s'accompagner de l'octroi de ce revenu, cette politique risquerait bien de se retrouver impayable. Pour pallier cet écueil, avez-vous réalisé une évaluation du coût que pareille mesure engagerait ?

Un autre point préoccupant est l'absence de solutions pour les chômeurs de longue durée, lesquels constituent la moitié des 85.000 usagers d'Actiris. Quelle est votre stratégie pour soutenir ces personnes qui souffrent du chômage depuis plus de deux années consécutives ? L'effet conjugué des mesures régionales et des importantes baisses de charges fédérales a permis de réduire le nombre de jeunes demandeurs d'emploi. Nous pouvons nous en réjouir, mais ce combat ne doit pas se faire au détriment des autres catégories de chômeurs. Or, votre feuille de route manque de substance sur cette thématique.

Une troisième source de préoccupation concerne la lutte contre les métiers qui ne trouvent pas preneurs sur le marché de l'emploi. Certes, l'accord de majorité cite les pénuries de formations en entreprise et en langues, ou dans le cadre de la validation des compétences, mais de manière pelliculaire, sans grands détails ni objectifs chiffrés. Quelles sont donc les synergies fortes prévues entre Bruxelles Formation et Actiris ? Sur ce dossier essentiel, la majorité joue petit bras et n'est guère convaincante.

Pour l'inclusion des personnes handicapées, vous annoncez une programmation globale reposant sur l'étude approfondie des besoins et de l'offre existante. Un petit catalogue d'intentions axé sur la concertation du secteur est aussi présenté. Nous veillerons à ce que le dialogue annoncé avec les associations, imparfait par le passé, débouche sur des mesures concrètes.

De même, en ce qui concerne la promesse de garantie autonomie pour les personnes dépendantes, nous attendons de voir comment se met en œuvre le décloisonnement institutionnel annoncé.

Concernant votre politique d'enseignement, nous nous réjouissons de la volonté affichée d'un enseignement de qualité et émancipateur pour tous. Nous notons une certaine continuité dans l'intégration souhaitée des pédagogies actives au sein des projets d'établissements scolaires.

L'application du strict principe de laïcité semble avoir suscité certaines réticences, dans la mesure où le Gouvernement annonce qu'il lèvera l'interdiction du port des signes convictionnels par les étudiants dans l'enseignement supérieur. C'est étonnant, de la part d'une majorité comptant un parti qui clame haut et fort sa volonté de voir la laïcité intégrée dans la Constitution.

Je note avec satisfaction que le développement du campus du CERIA, carte de visite de la Commission communautaire française en matière d'enseignement, demeure une priorité. Je ne vois pas, en revanche, d'allusion directe au plan directeur qui devait être mis en œuvre par l'ancienne ministre-présidente.

Estimez-vous que l'ambition de ce plan directeur soit démesurée au regard des moyens disponibles ? Allez-vous le réactiver ?

Je me réjouis par ailleurs de la volonté de valoriser les productions de certains sites horticoles, telles que celui de l'Institut Redouté Peiffer sur le site du Bon Air.

Je constate également que sera étudiée la construction d'un bâtiment supplémentaire sur ce même campus du Bon Air. Je me permets à cet égard de mettre la majorité en garde contre le risque d'une trop grande minéralisation au sein de cet espace rural qui accueille le projet d'alimentation saine et durable de BoerenBruxselPaysans, soutenu par Bruxelles Environnement et auquel votre propre projet aurait intérêt à s'intégrer.

Ensuite, dans le sillage des réserves que j'ai eu l'occasion d'exprimer sur les différents chantiers de réflexion annoncés, je soulignerai le peu de mesures opérationnelles proposées pour répondre aux défis de l'accueil de la petite enfance ou du transport scolaire. Nous avons rarement vu un audit prospectif transporter des enfants d'un point A à un point B...

Vu le peu de considérations relatives aux relations internationales, je souhaiterais que le Gouvernement nous apporte des éclaircissements sur les objectifs de notre participation à Wallonie-Bruxelles International (WBI). Lors de la précédente législature, j'ai eu, comme d'autres, l'occasion de m'exprimer à plusieurs reprises sur la transparence, voire l'inexistence de notre institution au sein de WBI.

Je terminerai mon intervention par la culture, que le Gouvernement conçoit comme un vecteur de citoyenneté et de démocratie. Soutien à la médiation culturelle, éducation à la culture, promotion des pratiques culturelles alternatives et émergentes, développement de moyens pérennes pour le vivre ensemble, soutien à la candidature de Bruxelles comme Capitale européenne de la culture en 2030, création d'un "Office culture" en tant que guichet unique... Ce catalogue d'intentions s'inscrit largement dans la continuité de ce qui a été entamé ou annoncé par vos prédécesseurs, sans qu'un nouveau projet d'envergure soit révélé.

À titre d'exemple, je citerai le soutien annoncé au projet d'espace muséal dédié à la migration, dans la perspective de lutter contre les discriminations. Ce projet est évoqué de législature en législature, sans qu'une réelle dynamique n'ait été jusqu'à présent enclenchée. À cet égard, l'ouverture d'un musée des promesses non tenues semble plus aisément réalisable. Nous disposons déjà de nombreuses collections en la matière...

Plus sérieusement, je regrette sincèrement que, même en matière culturelle, il n'ait pas été davantage question de promotion de la langue ou de la culture françaises. Le seul élément qui s'y rapporte concerne le sommet de la Francophonie : le Gouvernement annonce timidement qu'il proposera son organisation à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je pourrai, au moins sur ce point, me réjouir de voir que la majorité semble enfin rejoindre le sens de la proposition de résolution que j'avais défendue dans cette Assemblée en 2016. Cette proposition avait pourtant été rejetée par les partis composant l'actuelle majorité.

Hormis cette courte mention, pas un mot n'est donc consacré au rayonnement de la langue française au cœur de notre ville-région, par ailleurs capitale de l'Europe. À l'allure où vont les choses et au regard de l'utilisation de plus en plus intensive du « globish », y compris dans l'intitulé de nos administrations publiques, vous ferez peut-être la promotion du sommet de la Francophonie en anglais !

En conclusion, le groupe MR prend donc acte de cet accord de majorité, qui se veut ambitieux et ouvert à certaines

réformes. Malheureusement, au regard de l'accumulation des plans, audits et études en tout genre, il est particulièrement difficile d'appréhender les réalisations concrètes que vous souhaitez mettre en œuvre, ainsi que leur échelonnement.

Comme expliqué au début de mon exposé, Madame la ministre-présidente, j'aurais souhaité vous entendre vous exprimer sur votre vision concernant l'avenir de notre institution. Dans l'hypothèse où l'on se dirigerait désormais vers un progressif délitement de ses compétences, quelles sont les valeurs ajoutées que la Commission communautaire française est encore en mesure d'apporter selon vous, alors que la Commission communautaire commune tend à s'affirmer de plus en plus dans le panorama institutionnel bruxellois et que les néerlandophones n'entendent pas renoncer à promouvoir une politique communautaire distincte à Bruxelles ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme Aurélie Czekalski (MR).- Pas moins de 51 institutions d'enseignement supérieur sont présentes sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale et près de 90.000 étudiants fréquentent ces établissements, qu'il s'agisse d'universités, de hautes écoles, d'écoles supérieures artistiques ou d'établissements d'enseignement de promotion sociale. Cette proportion est nettement plus élevée que dans le reste du pays.

Bruxelles, capitale de l'enseignement supérieur belge ? J'en doute ! Et pour cause, Madame la ministre-présidente : tout en déterminant la bonne cible avec la mise en avant du potentiel élevé de la recherche scientifique pour la Région, et ce, en matière de retombées positives, les ambitions paraissent néanmoins très insuffisantes. En effet, pas plus d'une dizaine de lignes ne concernent le soutien à l'innovation et à la recherche scientifique dans votre feuille de route ! C'est le service minimum.

Les établissements de la Commission communautaire française - tant la Haute École Lucia de Brouckère que l'École supérieure des arts du cirque (ESAC) - doivent pourtant tirer leur épingle du jeu. Il importe de les mettre en valeur, de les soutenir tous à tous égards. L'ESAC a d'ailleurs une excellente réputation internationale et les étudiants étrangers y sont majoritaires. Grâce à son rôle de capitale belge et européenne, Bruxelles a tous les atouts pour devenir un véritable pôle européen en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, telle un « Boston belge ».

Des exemples étrangers, comme Boston ou New York, Paris, Londres, Dublin - sans oublier Louvain - démontrent que des quartiers étudiants sûrs et agréables, dynamiques dans leurs activités de la connaissance et pleinement soutenus par les pouvoirs publics, sont conciliables avec une grande ville cosmopolite. Ils y sont même nécessaires au projet de développement urbain.

Pour le MR, Bruxelles doit être fière de ses établissements d'enseignement supérieur, avoir l'envie et l'ambition de les faire rayonner en Belgique et à l'étranger, pas seulement par le verbe emphatique, mais aussi par des actions concrètes !

Or, à lire votre accord de majorité, nous constatons hélas un flou complet en matière de lignes de force. Pas d'objectifs chiffrés ni de lignes stratégiques. Pas de précisions sur les synergies avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'avec nos autres partenaires belges et européens. Aucune référence sur les échanges de professeurs. Autant dire rien !

Cette partie de l'accord n'aurait-elle pas pu être densifiée au terme du mois de négociations écoulé ? Pouvez-vous apporter quelques assurances ? Quelles sont les mesures qui recueillent déjà la préférence de votre exécutif ? Sur vos

engagements fermes, pouvez-vous apporter davantage de précisions sur le calendrier concernant la restructuration de la Haute École Lucia de Brouckère ?

Les problèmes de gestion sont-ils résolus ? Qu'en est-il de la finalisation de la fusion avec la Haute École Francisco Ferrer ? Quelles sont les pistes méthodologiques déjà fixées pour ce dossier ?

En ce qui concerne le groupe MR, nous plaçons en faveur d'une politique plus ambitieuse en matière d'enseignement supérieur à Bruxelles, pour soutenir le développement de ces établissements mais aussi mieux accueillir les étudiants qui les fréquentent.

Dans les limites de ses compétences, la Commission communautaire française doit contribuer davantage aux efforts globaux, en synergie directe avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région, à des projets porteurs pour tous les étudiants, des projets qui leur offrent une vie similaire à celle d'un jeune sur un vrai campus et un logement étudiant de qualité. Il convient également d'encourager l'intermodalité.

Le multilinguisme est une formidable chance, un tremplin pour l'avenir. Les étudiants sont également demandeurs d'une meilleure offre de cours de langues, notamment en matière de remédiation et de perfectionnement, afin d'améliorer leurs chances sur le marché de l'emploi. Cela renforcerait encore l'attractivité de notre enseignement supérieur.

La Commission communautaire française a également un rôle à jouer par des initiatives de promotion de nos établissements et une politique dynamique de logement de courte et moyenne durée pour les étudiants étrangers.

Bruxelles n'est aujourd'hui pas perçue comme une ville étudiante, alors qu'elle est la plus grande ville d'enseignement supérieur du pays. Il est indispensable de mettre en place une stratégie pour l'enseignement supérieur, car ce que veulent les Bruxellois, ce sont des résultats concrets, pas des paroles en l'air.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme Clémentine Barzin (MR).- Je voudrais à l'occasion de ce débat vous interroger sur votre ambition en matière de citoyenneté. Notre capitale est riche de plusieurs cultures, plusieurs traditions, plusieurs langues et plusieurs religions. Une telle diversité est une richesse pour la vie en société, elle entraîne davantage d'activité, suscite davantage de connaissances et multiplie les choix des possibles.

Mais pour qu'une telle diversité soit vécue comme un apport positif et mutuel, un socle commun est nécessaire. À défaut, c'est la cohésion de la société pluri-culturelle tout entière qui est atteinte. L'expérience montre que vouloir réussir l'interculturalité et l'intégration au sein de la société belge - qui a une histoire, des principes et des valeurs issus de notre évolution historique et sociale - requiert l'acceptation des principes fondateurs et des valeurs essentielles de notre pays. Je vous rappelle - car cela ne figure nulle part en préambule des différentes déclarations - que cette dernière législature a malheureusement été marquée par les attentats et, parallèlement, par un flux migratoire majeur. Lors d'un entretien en 2015, le ministre-président de la Région bruxelloise indiquait vouloir rompre avec la ghettoïsation de certains quartiers. La citoyenneté en est un enjeu majeur. Avec ses compétences, la Commission communautaire française dispose de nombreux leviers pour porter cette citoyenneté.

Dans ce contexte, je ne peux que regretter que la citoyenneté ne soit pas, au même titre que le social ou l'écologie dans l'accord du Gouvernement régional bruxellois, l'axe structurant du projet à mener au départ des attributions de la Commission communautaire française. L'accord de

majorité nous dit qu'aux « tentations de repli identitaire et d'obscurantisme, le Gouvernement francophone bruxellois oppose des valeurs de solidarité et d'émancipation ».

On peut saluer plusieurs intentions dans la lutte contre les discriminations : l'aide aux publics discriminés, la connaissance de leurs droits, l'aide aux victimes de harcèlement, entre autres. Mais des ambitions claires manquent pour la diffusion des valeurs fondamentales que sont notamment l'égalité entre les femmes et les hommes, la primauté des règles civiles ou la neutralité de l'État.

Concrètement, par exemple, le chapitre de la cohésion sociale traite de la nouvelle législation d'un point de vue technique, de la logique de quartiers, de la sélection des projets et des modalités d'agrément. Quelle est la ligne, quel est le projet du Gouvernement pour cette législature ? Quelles sont les priorités ? Parmi les axes, est-ce l'apprentissage et l'appropriation de la langue, la citoyenneté interculturelle, le vivre ensemble et la lutte contre le radicalisme ? Comment le Gouvernement articule-t-il ces priorités ? Et comment évalue-t-il les résultats des partenaires ?

Pour le parcours des primo-arrivants, dont l'ordonnance qui le rend obligatoire entrera en vigueur en janvier prochain, c'est-à-dire avec des années de retard sur les deux autres Régions, quatre lignes figurent dans le texte. Quelle est la politique régionale et quels sont les objectifs à ce propos ? On lit que les primo-arrivants représentent 10 % de la population et que les ambitions se montent à 4.000 places du côté francophone et à 4.000 du côté néerlandophone. Quels sont les moyens disponibles pour y parvenir ? De même, quelle est et quelle sera la méthode d'évaluation en fin de parcours, sur le plan linguistique et celui de la citoyenneté ?

L'enseignement évoque la notion de citoyenneté active et le développement de l'esprit critique. Quels en seront les axes forts ? Y a-t-il un programme phare pour les élèves francophones des écoles de notre Région ? La culture se veut citoyenne : s'il est important de renforcer l'accès à la culture, comme l'indique l'accord, il importe aussi d'ouvrir à la réflexion sur le vivre ensemble à travers des œuvres culturelles. Ici aussi, on attend une ligne, un projet, une ambition.

Enfin, si le chapitre dédié au sport met en valeur le sport féminin dans tous les milieux, il se prive d'un plan ambitieux de promotion des valeurs, en partenariat avec le secteur du sport et éventuellement basé sur une charte des valeurs à diffuser.

Pour lutter contre le repli identitaire et l'obscurantisme, comme le veut l'accord de majorité, des intentions généreuses ne suffisent pas ; il faut également une vision claire et globale, une véritable citoyenneté fondée sur l'ouverture et le respect, les libertés et la responsabilité, les droits et les devoirs. C'est ainsi qu'on garantit la solidarité dans notre société et l'émancipation des individus.

J'ose espérer que le manque d'ambition et d'objectifs ne cache pas une opposition de valeurs entre partenaires de la majorité. Les déclarations des uns par rapport à la fermeté annoncée des autres laisse penser que c'est bien le cas. Cela conduirait malheureusement à la dilution de ces valeurs.

Vous pouvez compter sur les libéraux pour faire preuve de vigilance sur ce point et vous encourager de manière constructive à aller plus loin.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- L'égalité entre les femmes et les hommes étant une exigence qui sous-tend toutes les autres urgences, je souhaiterais savoir, en tant que féministe, si vous envisageriez l'élaboration d'un budget de la Commission communautaire française lié au genre, comme

cela a été commencé par l'un de vos prédécesseurs du même groupe politique.

M. Jamal Ikazban (PS).- À l'entame de cette nouvelle législature, au nom du groupe socialiste, je tiens à saluer le travail des négociateurs, qui ont pu tirer des lignes de convergence fortes sur des enjeux fondamentaux en faveur des Bruxelloises et Bruxellois francophones, surtout les plus fragiles d'entre eux.

Observateurs attentifs sur les bancs du Parlement, nous veillerons à ce que le Gouvernement aille le plus loin possible dans la mise en œuvre de cet accord afin de faire correspondre les dispositifs décrets aux besoins réels de nos administrés, en veillant toujours à se montrer constructifs et orientés vers les solutions. Nous nous réjouissons, dès les premiers chapitres, de voir figurer par priorité, au fronton de l'accord de majorité, les questions importantes du secteur social-santé.

Le rapprochement entre les compétences de la Commission communautaire française et celles de la Commission communautaire commune est d'une évidence criante. S'il n'est pas possible, aujourd'hui, de modifier le cadre institutionnel, il est tout à fait possible de les faire coopérer de manière adulte et responsable dans le cadre de partenariats renforcés, a fortiori dans les politiques du social, de la santé, des personnes handicapées et de l'accueil des primo-arrivants. Elle peut aussi coopérer avec la Région de Bruxelles-Capitale en ce qui concerne les politiques ciblées de formation professionnelle.

Nous saluons également la tenue d'états généraux de la santé et du social bruxellois, dont l'objectif est de favoriser un véritable travail de coconstruction entre les acteurs publics et associatifs, les usagers et les chercheurs. Nous formons comme vous l'espoir que cette démarche permettra de relever les défis majeurs auxquels Bruxelles est confrontée et de dégager un plan transversal ainsi que des modalités d'action efficaces. Le travail en conférence interministérielle (CIM) social-santé permettra de renforcer encore la coordination.

Nous soutenons l'idée qu'il est indispensable de viser une politique social-santé intégrée et territorialisée à Bruxelles. À cet égard, il est proposé d'articuler le plan de promotion de la santé et le plan de santé bruxellois, de façon à parvenir à un seul plan social-santé bruxellois.

Nous partageons le principe de partir de la première ligne, de la consolider et de créer un maillage entre les acteurs ainsi qu'une articulation entre la première ligne et le secteur spécialisé, hospitalier et résidentiel.

Les publics des services du secteur ambulatoire ont fortement évolué, parallèlement à la paupérisation croissante, à l'importance grandissante des déterminants sociaux de la santé, à la complexification des problématiques rencontrées - accès aux droits sociaux et à l'aide nécessaire - et la saturation de l'offre. Il faut dès lors poursuivre une réflexion collective sur la réduction des risques et sur la santé communautaire afin de déterminer comment les intégrer dans les dispositifs légaux.

Nous partageons pleinement l'optique de renforcement des politiques de prévention, de diagnostic et d'intervention précoce auprès des jeunes publics. Il importe d'assurer la cohérence et la continuité des politiques à destination des publics jeunes en matière de promotion de la santé et de prévention.

La généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) par le biais des centres de planning familial et la pérennisation des projets sont d'autres outils de prévention et de sensibilisation. Cette

généralisation devra s'accompagner de garanties sur le fond, par exemple par l'instauration d'un label contraignant.

Concernant la santé mentale, un important travail est à réaliser en concertation avec la Commission communautaire commune, notamment pour renforcer les équipes mobiles dans le cadre de la réforme Psy107. Il faudra aussi travailler sur les inégalités sociales de santé, avec une attention particulière accordée aux publics spécifiques tels que les toxicomanes, les personnes en situation de pauvreté, les handicapés et les seniors.

S'agissant des maisons d'accueil, nous appuyons votre souhait d'évaluer et de renforcer le financement de base et celui de missions spécifiques comme le soutien à la parentalité, le soutien aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales ou le logement accompagné et les besoins en personnel.

Par ailleurs, nous soutenons votre volonté d'adopter un nouveau plan bruxellois de lutte contre la pauvreté définissant les politiques de prévention de la pauvreté et du sans-abrisme, et intégrant tant les politiques sociales et de santé que les politiques régionales relatives au logement. Des collaborations entre les CPAS et les services d'aide et de soins de la Commission communautaire française, de la Commission communautaire commune et de la Vlaamse Gemeenschapscommissie sont également nécessaires.

Nous nous réjouissons de voir inscrits, dans l'accord, les projets 0.5, la place de Bruss'help dans l'approche préventive de la lutte contre le sans-abrisme, la mise en place de la pair-aidance, le développement de l'innovation sociale et la création en réseau, avec les acteurs concernés, d'une politique spécifique pour les sans-abri mineurs, ainsi que l'amélioration de la couverture sociale des plus fragiles et le développement de l'automatisme des droits.

Pour combattre les discriminations, nous saluons particulièrement votre volonté de renforcer les politiques de cohésion sociale et les missions de lutte contre les facteurs aggravant la discrimination tels que l'exclusion sociale, l'échec scolaire et l'analphabétisme, et de sensibiliser à la lutte contre les discriminations, à la diversité et à l'inclusion sociale.

Nous soulignons votre ambition de définir un plan global de lutte contre les violences faites aux femmes et de le mettre en œuvre en coordonnant les actions des différents départements, en concertation avec les autres entités fédérées. Il s'agit en effet de mesurer l'étendue de ces phénomènes en collectant de manière systématique les données auprès des services de police, de la justice et du secteur psycho-médico-social, et de publier leurs analyses statistiques.

Pour les socialistes, le revenu de formation et le droit à la qualification tout au long de la vie seront les piliers d'une nouvelle vision de la formation qui soutient réellement les personnes dans l'acquisition de nouvelles compétences et leur permet de vivre dans la dignité. Le renforcement des politiques croisées enseignement-formation-emploi sera essentiel et se traduira notamment par un changement de méthode. Il ne s'agit plus de former puis d'insérer dans l'emploi, mais de mettre directement les chercheurs d'emploi en situation afin qu'ils se forment dans l'entreprise. Nous soutenons évidemment votre volonté de mener une politique de qualification ambitieuse liée aux besoins du marché de l'emploi et à leur évolution.

À cet égard, les synergies envisagées avec les politiques régionales sont intéressantes et pertinentes. Nous nous réjouissons que la Stratégie 2025 soit prolongée jusqu'en 2030 dans une approche renouvelée, qui articule

qualification et emploi, et élaborée en concertation avec l'ensemble des acteurs bruxellois, francophones et néerlandophones, des secteurs de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'enseignement. Elle s'appuiera sur les alliances emploi/environnement, notamment dans le secteur de la construction. Pour atteindre cet objectif, le pilotage de l'offre de formation existante doit être améliorée et réorientée. Pour ce faire, il sera nécessaire d'articuler structurellement les instruments de pilotage mis en place : l'Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation, le service Régie de la formation professionnelle et l'Instance bassin enseignement qualifiant-formation-emploi (IBEFE).

Par ailleurs, toujours dans une logique de plus grande efficacité, nous soulignons votre volonté d'intégrer, dans le champ de la gestion paritaire, les deux services publics existants, Bruxelles Formation et le Service public francophone bruxellois de la Commission communautaire française chargé de l'organisation de la formation en alternance (SFPME).

Nous soulignerons tout particulièrement ce que vous fixez comme l'un de vos chantiers prioritaires : la mise en place des pôles formation-emploi prévus par un accord-cadre sectoriel, notamment les quatre pôles transport et logistique, industrie et technologies, construction, technologies de l'information et de la communication (TIC) et, bientôt, un pôle lié à l'alimentation durable. La conclusion d'un accord-cadre sectoriel avec le secteur non marchand est également prioritaire pour nous.

La jeunesse est au cœur des préoccupations du Gouvernement, notamment par la mise sur pied d'un plan transversal pour l'inclusion de la jeunesse et le projet Jeunes NEET dans la Cité des métiers, afin d'intensifier le développement de partenariats, l'articulation entre les acteurs, le développement d'offres spécifiques et adaptées ainsi que des actions d'orientation spécifiques. L'objectif à terme est que ce projet soit ouvert à tous les jeunes et qu'une cellule spécifique d'orientation pour les jeunes soit établie au sein de la Cité des métiers.

Nous prêterons également une attention particulière à votre objectif de réviser le décret relatif aux organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP), sur la base de l'étude en cours en concertation avec la Région de Bruxelles-Capitale, afin de stabiliser et de renforcer une offre innovante visant l'insertion dans l'emploi des publics peu qualifiés, éloignés de l'emploi, comme les NEET.

En ce qui concerne les personnes âgées et dépendantes, avec mon groupe, nous nous réjouissons du choix posé de développer une garantie autonomie au départ d'un maillage d'institutions existantes ou à développer sur le territoire, dans une logique interdisciplinaire. Il s'agit d'un projet particulièrement important, soucieux de mettre en place et de généraliser un modèle intégré d'aide et de soins de proximité par quartier, visant le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

Ce modèle devra se construire sur la base des premiers éléments d'analyse, puis des conclusions des trois projets-pilotes menés en Commission communautaire commune et reposant sur des référents de quartier, dont la généralisation pourra, le cas échéant, être envisagée.

Par ailleurs rappelons que, dans notre Région, 18 % des Bruxellois ont déclaré être aidants proches. En moyenne, ils consacrent plus de quatre heures par jour à l'aide et aux soins. Bien qu'heureux de se sentir utiles, les aidants proches subissent les conséquences sociales, psychologiques, financières et même physiques liées à leur situation. Le nombre d'aidants proches augmentera dans les années à venir, compte tenu des progrès médicaux qui permettent de vivre plus longtemps, mais pas toujours de

manière autonome. De plus, beaucoup de personnes âgées souhaitent vivre chez elles le plus longtemps possible, un objectif qui devra assurément être poursuivi.

Nous saluons donc particulièrement dans le texte de cet accord la présence du soutien aux aidants proches par des professionnels de la première et de la deuxième ligne, l'accompagnement dans leur bien-être et le développement du répit. Ces mesures devraient être complétées par l'adoption rapide d'un statut au niveau fédéral, qui se fait attendre.

Par ailleurs, nous pensons que de nombreux efforts restent à fournir pour l'inclusion et la prise en charge adéquate des personnes handicapées. Nous partageons à cet égard votre conviction qu'une programmation globale reposant sur l'étude approfondie des besoins et de l'offre existante s'avère indispensable. Nous avons ici-même mené une réflexion importante sur l'autisme sous la précédente législature. Suite à un Jeudi de l'hémicycle consacré à cette question, nous avons pris la plume pour adresser une feuille de route au Gouvernement autour de cette thématique qui touche près de 45.000 enfants en Communauté française.

Cette résolution avait été unanimement soutenue. Je me réjouis que ce travail ait servi et je salue au passage le projet de maison de l'autisme cher à mes collègues Rudi Vervoort et Mohamed Ouriaghi.

En effet, le Gouvernement se basera notamment sur la résolution concernant l'autisme, adoptée le 26 avril 2019 par le Parlement francophone bruxellois, et sur le plan transversal autisme pour développer un plan bruxellois grande dépendance, en concertation avec les associations et les parties prenantes, impliquant la Région et la Commission communautaire commune dans leurs compétences respectives.

En ce qui concerne la cohésion sociale, il s'agira surtout de suivre la mise en œuvre du cadre arrêté sous la précédente législature et d'explorer les possibilités de cofinancement de ces politiques par la Région et/ou les communes, notamment par le soutien aux coordinations locales de cohésion sociale.

Nous l'avions soutenu et notons donc avec enthousiasme la volonté de confier à la Commission communautaire commune, dans le courant de la législature, le soin de développer un parcours d'accueil propre à Bruxelles au départ de l'ordonnance du 11 mai 2017 concernant le parcours d'accueil des primo-arrivants, étant entendu que la Commission communautaire française continuera à soutenir les opérateurs de formation linguistique.

L'enseignement est au cœur de l'inclusion et de l'émancipation des Bruxelloises et des Bruxellois. Malheureusement, il n'atteint pas encore ces objectifs et tend à reproduire les inégalités sociales. Nous entendons renforcer ce service public d'enseignement en garantissant un égal accès à chaque enfant. Nous continuerons de tendre vers la gratuité totale de l'enseignement. Par ailleurs, nous saluons l'arbitrage opéré en ce qui concerne le port de signes convictionnels, l'interdiction étant maintenue dans l'enseignement obligatoire, mais levée en matière d'enseignement supérieur et de promotion sociale.

Le développement de méthodes pédagogiques actives sera également soutenu, et le Gouvernement accompagnera les enseignants vers ces nouvelles manières d'enseigner qui mettent l'autonomie de l'élève et de ses apprentissages au cœur du projet. Il en va de même pour la gestion du volet disciplinaire : il convient d'étendre les pratiques préventives et restauratrices à l'ensemble des établissements de plein exercice.

Le campus du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (CERIA) est, comme

vous le rappelez très justement, le troisième campus de la Région, en nombre d'étudiants. Nous saluons votre ambition de rénover lourdement ses bâtiments principaux, qui datent des années 50, pour les faire rentrer dans l'ère 3.0, à la hauteur du contenu pédagogique et scientifique qu'ils accueillent.

En matière de transport scolaire, le nombre de circuits sera adapté en vue, d'une part, de tenir compte de l'évolution démographique bruxelloise, et d'autre part de diminuer le temps passé par les enfants en déplacements. À cet égard, il serait intéressant de développer un transport scolaire multimodal, comme le ramassage scolaire à vélo ou à pied.

Pour l'accueil de la petite enfance, vous avez évidemment notre plein soutien lorsqu'il s'agit de créer de nouvelles places avec des moyens budgétaires de la Région. Nous serons attentifs à un déploiement équilibré, en particulier dans les zones où les taux de couverture sont les plus faibles.

Nous veillerons avec vous à la reconnaissance et à la prise en charge financière de ces nouvelles places par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) dans le cadre du plan cigogne 3.

Je terminerai ce point avec une conclusion qui vaut tant pour l'enseignement que la petite enfance : le fait bruxellois doit être mieux pris en considération par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le menu est tout aussi ambitieux quand nous abordons la culture, avec notamment l'objectif que Bruxelles soit Capitale européenne de la culture en 2030. Nous aimons cette politique qui soutient la citoyenneté et la démocratie, crée du lien social et contribue à l'émancipation de tous. À cet égard, nous saluons la volonté du Gouvernement de veiller à renforcer l'accès à la culture pour toutes et tous afin de « recimenter la vie de nos quartiers, déconstruire les préjugés et donner un espace d'expression à tous ceux qui en manquent ».

Comme vous pouvez vous en douter, mon groupe et moi-même souscrivons pleinement à cette vision.

Participent à cet objectif les projets de médiation des opérateurs culturels avec le label d'utilité publique, les projets dans les crèches, les maisons de repos, les CPAS, les logements sociaux, les prisons et, plus largement, ceux au sein de l'espace public.

La mise en place d'une politique d'éducation à la culture, via des projets en milieu scolaire, est tout aussi importante. En lien avec l'environnement dans lequel nous vivons, l'idée de stimuler notamment les pratiques et modes d'expressions urbains nous semble également constituer un facteur de cohésion.

J'en reviens au sport. L'accessibilité réelle du sport à toutes et tous, la pratique du sport après les heures de scolarité obligatoire dans les clubs ou les écoles, et le sport au féminin dans tous les milieux, voilà un triptyque qui convient à notre groupe. Nous soulignons en particulier votre volonté d'assurer le subventionnement de petites infrastructures sportives, notamment dans les quartiers à forte densité de population.

Je m'arrête un instant pour rappeler que nous avons une ministre en charge du sport, qui a elle-même succédé à la première femme en charge du sport en Région bruxelloise, à savoir Fadila Laanan. Je lui souhaite un aussi bon bilan sportif qu'elle. Par ailleurs, Madame Barbara Trachte, vous êtes ministre-présidente et vous succédez également à la première femme ministre-présidente du Gouvernement de la Commission communautaire française.

Il y a, à l'heure actuelle, tellement de débats sur le sexisme et sur les doutes qu'émettent certains quant aux capacités des uns et des autres qu'il était peut-être bon de rappeler ce genre de choses.

En ce qui concerne le non-marchand, le Gouvernement ambitionne le démarrage d'un important chantier portant sur la rédaction et la mise en œuvre d'un décret transversal, afin de simplifier et d'harmoniser les réglementations actuelles et d'encourager le rapprochement entre les structures. La charge administrative pèse extrêmement lourd et plombe parfois le dynamisme de certaines associations. Il faut donc l'alléger autant que faire se peut, et examiner, lorsque c'est possible, la possibilité de financements forfaitaires et d'initiatives visant le décloisonnement et/ou la mutualisation de services dans l'intérêt des usagers.

Je terminerai par quelques éléments en matière de fonction publique et de gouvernance. À cet égard, nous sommes guidés par la nécessité de garantir la qualité du service public et le bien-être des agents qui servent les citoyens. Je souhaite particulièrement souligner les mesures suivantes :

- le déploiement de zones de "zéro harcèlement" avec la création d'espaces positifs (« safe spaces ») ;
- le soutien à des formations visant à l'interculturalité, à la lutte contre les discriminations, à l'égalité des genres ;
- le contrôle et l'audit interne ;
- et l'augmentation du taux de Bruxellois dans la fonction publique francophone, grâce à la validation des compétences.

Le fait que le Gouvernement veuille se doter des moyens nécessaires pour engager 5 % de personnes handicapées dans la fonction publique nous réjouit également.

La simplification administrative doit être recherchée en permanence, d'autant que les nouvelles technologies et le numérique offrent énormément de possibilités pour améliorer le service rendu tout en diminuant le nombre de démarches à accomplir. Je soulignerai également que les compétences couvertes par la Commission communautaire française sont particulièrement propices au développement de la participation des associations ou des usagers. Nous avons déjà parlé de la « pair-aidance ». Le développement d'une culture de l'évaluation participative des politiques et réformes menées est à nos yeux une nouvelle méthode de gouvernance particulièrement intéressante.

Nous suivrons par ailleurs avec intérêt la mise en place du groupe de travail qui sera chargé, en matière de subsides « facultatifs », d'en proposer les conditions et modalités d'octroi, critères, barèmes financiers ou fourchettes de montants. Cette objectivation sera accompagnée d'une plus grande transparence, par la publication annuelle sur le site de la Commission communautaire française de la liste des subsides facultatifs octroyés.

Enfin, nous terminerons par souligner l'intérêt d'un plan stratégique déposé par l'administration en début de législature.

Je conclurai mon intervention par une référence au passage sur les migrants sans papiers. Le Gouvernement veillera au respect de leurs droits fondamentaux et de leur dignité humaine. Pour mon groupe, il est extrêmement important et réjouissant que notre Région soit une terre d'accueil et d'ouverture pour ces personnes, et ce même si nous avons manqué de soutien fédéral et d'une réelle politique en la matière. C'est à l'image de ce qu'est l'accord de ce Gouvernement : un projet centré sur le renforcement du soutien aux personnes vulnérables, en difficulté ou

discriminées, que ce soit pour accéder à l'emploi, à des soins, à une aide sociale, à la culture, à un sport, ou encore à l'enseignement, dans un objectif d'égalité que nous défendons à tout moment.

Après l'accord régional, cet accord francophone apporte, par un autre biais, des réponses à l'urgence sociale à laquelle Bruxelles est confrontée.

Merci, Madame la ministre-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, d'en avoir fait le cœur de votre projet. Notre groupe vous accordera bien entendu sa confiance.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme Stéphanie Koplowicz (PTB). - L'état d'une société se mesure aux moyens mis en œuvre pour s'occuper des plus fragiles : 500 euros, tel est le budget maximal que la Commission communautaire française peut dépenser par Bruxellois et par an. Un budget de "cette ampleur" doit, en outre, être injecté dans différents domaines : la prévention, la santé mentale, l'accueil pour personnes en situation de handicap, la formation, la lutte contre les discriminations, le développement de projets culturels, etc. Le cadre est posé : ce sera la guerre entre les pauvres.

Hier, à cette même tribune, ma camarade, Mme Françoise De Smedt, vous a parlé de Marc, Younès, Catherine, Nadia, Jonas et Sabrina. Elle vous a raconté leur histoire, toutes vraies, en vous expliquant qu'ils attendaient un logement social depuis dix ans et qu'ils n'arrivaient pas à trouver un emploi décent. Elle vous a expliqué que la boîte à tartines de Jonas était souvent vide et que Sabrina et sa famille avaient dû quitter Bruxelles, faute de trouver un logement payable. Elle vous a expliqué que ces problèmes avaient une cause et n'étaient pas une fatalité ; que ce n'est pas un hasard si les gens peinent tant à s'en sortir aujourd'hui.

Lors de la conférence de presse de présentation de l'accord de majorité, Monsieur Vervoort, vous avez justifié ces faits en mentionnant les conditions mondiales. Si le contexte du capitalisme international pèse évidemment sur les Bruxellois, les politiques successivement menées à Bruxelles depuis au moins 30 ans ont aggravé la situation.

Hier, Mme De Smedt vous a raconté ces récits de vie de Bruxellois pour aborder les thèmes de la mobilité, du logement et de l'emploi. Aujourd'hui, je vous parlerai de santé, de santé mentale, de handicap et de discrimination. Moi aussi, je vous ferai part de témoignages. Pourquoi importe-t-il tant au PTB de raconter toutes ces histoires ? Pas parce que le parti aime les contes de fée – il croit plutôt aux faits –, mais parce que derrière ces chiffres se cachent des hommes et des femmes, des familles, des enfants qui paient chaque jour les pots cassés des politiques destructrices menées depuis des décennies.

Aujourd'hui, je vais vous parler de Sarah. Elle a 30 ans, est mère d'un enfant et travaille comme femme de ménage dans une école à raison de 35 heures par semaine. Le mois dernier, Sarah, enceinte de son deuxième enfant, a soigné sa fièvre en allant seulement à la pharmacie, sans passer par la case médecin. Sarah fait partie de ces 270.000 personnes qui, à Bruxelles, ne se soignent pas à temps ou pas correctement, faute de moyens.

Je vais aussi vous parler de Louis, 21 ans, handicapé en situation de grande dépendance. Depuis qu'il est majeur, sa mère a dû arrêter son travail, qu'elle n'exerçait déjà plus qu'à mi-temps pour s'occuper de lui.

Je vais vous parler de Charlotte, qui fait chaque jour plus de quatre heures de trajet pour aller et revenir de son école spécialisée, située à l'autre bout de Bruxelles.

Je ne pourrai vous parler de tous ceux auxquels je pense car ils sont beaucoup trop nombreux. Et vous le dites vous-même : les services sont saturés. Il faut donc créer plus de services ou veiller à ce que moins de personnes nécessitent un accès à ces services.

Vous le disiez dans votre exposé introductif, Madame la ministre-présidente, il faudra se battre avec l'Europe pour dégager les moyens nécessaires aux investissements dont les Bruxellois ont besoin.

Nous espérons enfin que vous serez là, au cœur de ce fameux changement. Mais à la lecture des mesures proposées dans cet accord, nous craignons de nous retrouver à nouveau devant les vieilles bonnes recettes de saupoudrage appliquées par vos prédécesseurs, des recettes qui n'ont rien donné de bon.

Avant de continuer à vous raconter l'histoire de Sarah, de Charlotte, de Louis et de tous les autres, je vais vous parler de Claire, le docteur Claire, que certains d'entre vous connaissent bien. Avant de siéger dans ce même Parlement durant les cinq années écoulées, Claire était docteur dans une maison médicale. Elle en a même fondé une, La Clé, le Centre de lutte pour l'égalité.

Elle a passé plus de 30 ans dans les quartiers, aux côtés des gens, à les soigner mais aussi à les aider à remplir des documents pour la mutuelle, à obtenir une allocation majorée, à se battre contre un licenciement abusif, à déchiffrer des courriers administratifs incompréhensibles.

Au cours de sa pratique, Claire a été confrontée à la pauvreté et à la précarité. Elle a vu de ses yeux quel était leur impact sur la santé des gens.

Quand j'ai commencé il y a quelques mois à travailler avec le groupe parlementaire, notre camarade Claire m'a appris que la santé, c'était bien plus que la santé au sens strict. Elle m'a appris qu'être en bonne santé dépend d'un tas de choses sur lesquelles nous ne pouvons pas agir nous-mêmes, mais sur lesquelles les responsables politiques peuvent agir :

- un logement sain, sans moisissures sur les murs ;
- un job correct avec des horaires stables, suffisamment bien payé pour ne pas devoir prester des heures supplémentaires dans tous les sens, et où on ne vous met pas la pression en permanence ;
- un environnement non pollué.

Tous ces facteurs objectifs ont un impact déterminant sur la santé de chacun. Claire m'a montré que tout cela est très bien résumé dans un diagramme, réalisé par la docteure Whitehead. Celui-ci sera distribué à l'ensemble des députés.

Je vous conseille de le punaiser dans votre bureau, pour y penser chaque fois que vous prendrez une décision ou voterez un budget. Vous vous souviendrez aussi qu'une autre solution aux services saturés, ce sont des gens bien logés, avec un bon job et un environnement de qualité.

Le prénom Sarah incarne des chiffres : 22,5 % des Bruxellois, soit 270.000 personnes, reportent leurs soins de santé pour des raisons financières. Votre Gouvernement a-t-il l'intention d'apporter une véritable réponse à ce constat inacceptable ?

Nous le répéterons jusqu'à ce que vous vous en rendiez compte : dans l'une des régions les plus riches d'Europe, près d'un quart de la population ne se rend pas chez le médecin en cas de besoin, faute de moyens.

Dans l'accord de Gouvernement de la Commission communautaire française - comme dans celui de la Commission communautaire commune -, il est question d'un

plan social-santé. C'est une très bonne chose sur papier, qui permet de penser que les dimensions sociales vont être prises en compte.

Par contre, ce plan pose question. Au cours de la précédente législature, le Gouvernement avait développé un premier plan de santé bruxellois (PSB) et arrêté un plan de lutte contre la pauvreté 2014-2019, avec cinq grands axes que vous prévoyez de revoir entièrement.

D'un côté, c'est une bonne chose car ce plan n'était qu'un ensemble de mesurées qui n'ont d'ailleurs pas vraiment eu d'effet sur la pauvreté à Bruxelles. Pour rappel, il a fallu attendre 2017 pour voir sortir un premier texte, qui n'était même pas vraiment un plan. Pour nous, un plan comporte des chiffres, des objectifs et des échéances. Le Gouvernement précédent n'a rien produit de tel. Par exemple, le nombre de sans-abri a augmenté de 2.603 en 2014 à 4.175 en novembre 2018. On ne peut donc pas dire que la politique menée à cet égard ait été fort efficace. En tout cas, elle ne nous a pas inspiré confiance pour la suite.

Arrêtons-nous un instant sur le PSB. Pire encore que le plan pauvreté, il a fallu l'attendre pendant cinq ans ! Il faut donc le voir pour le croire : ce plan, annoncé en 2014, est sorti quelques semaines seulement avant la fin de la législature. Depuis lors, il ne s'est pas passé grand-chose. De plus, vous proposez de le mettre à la poubelle et de réaliser des états généraux. À notre avis, l'heure n'est plus aux innombrables études mais bien à l'urgence sociale et médicale ! Pourtant, dans le PSB, les bons constats ont été effectués. Pourquoi alors ne pas mettre enfin en œuvre un réel plan de santé publique ? Si l'on a vraiment l'ambition de développer des soins de première ligne dans les quartiers, il faut un plan de création de maisons médicales dans chaque quartier, un plan chiffré, détaillé et échelonné.

Au cours des dernières années, la Région bruxelloise a subventionné le Centre hospitalier interrégional Edith Cavell (Chirec) à hauteur de 50 millions d'euros, afin de financer les travaux du nouveau site Delta. Petit rappel : ce réseau hospitalier détient le record de Belgique des suppléments d'honoraires. Avec cette somme, vous auriez pu créer une centaine de maisons médicales. C'est d'ailleurs une mesure que vous défendez théoriquement dans le PSB, mais aucun chiffre précis ni objectifs clairs n'ont été communiqués.

Bonne nouvelle : le moratoire sur les maisons médicales est levé. Vous n'avez donc plus aucune excuse. Qu'attendez-vous donc pour créer rapidement 100 maisons médicales à Bruxelles ? On sait que des dizaines de projets sont prêts à voir le jour et les Bruxellois en ont besoin.

D'après le rapport de l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale sur l'état de la médecine générale à Bruxelles, paru en avril dernier, le premier obstacle à l'installation d'équipes de première ligne et de maisons médicales est le manque d'infrastructures. En clair, il faut des locaux.

Malheureusement, ce n'est pas avec l'aide de perspective.brussels, comme vous en parlez dans votre accord de Gouvernement, que nous allons y arriver.

La santé, c'est aussi - et surtout en Commission communautaire française - la santé mentale. Quand on voit vos chiffres, on se demande qui se porte encore bien en Région de Bruxelles-Capitale. Qui ne souffre pas psychologiquement de la précarité, de la pression au travail ou du manque de perspectives ?

Faisons le calcul ensemble, sur la base des chiffres avancés dans le plan de santé bruxellois : 14 % des adolescents âgés de onze à dix-huit ans ont un faible niveau de satisfaction de leur vie. En chiffres absolus, cela représente environ 11.000 adolescents. Entre quinze et dix-neuf ans, le

suicide est la deuxième cause de décès. Entre 20 et 39 ans, 25 % des décès sont dus à l'alcool ; 6 % de la population a une consommation problématique, ce qui représente 72.000 personnes à Bruxelles, dont seulement 8 % sont pris en charge. Quarante pour cent de la population a des problèmes psychiques et 25 % présente une situation à risque.

Nous avons donc notre réponse : un tiers de la population de l'une des régions les plus riches d'Europe va bien. Les chiffres en disent long sur l'état de notre Région !

La Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale (LBFSM), le plan de santé bruxellois et le rapport de l'observatoire sur le parcours des personnes en santé mentale constatent que cette dernière dépend en premier lieu des facteurs environnementaux, économiques et sociaux, et ensuite seulement des facteurs individuels. En première ligne se trouvent donc la pauvreté, le logement, l'emploi et les réseaux de socialisation.

Le rapport sur les trajets met en évidence que le logement, l'emploi et les réseaux jouent dans les deux sens. Le problème de logement entraîne des soucis de santé mentale, tandis qu'un logement adapté ou adéquat peut les faire disparaître ou les atténuer.

Je mets mes collègues du Parlement au défi de faire cette fois aboutir les plans. Renoncer à prendre en main la question du logement revient à nier non seulement le fait qu'il s'agit d'un droit et non d'une marchandise, mais aussi que le problème du logement a des répercussions directes sur la santé et la santé mentale.

Avons-nous des solutions pour tous ces gens qui souffrent ? Non. Comme le note la LBFSM dans son mémorandum, les listes d'attente s'allongent et le nombre de nouvelles demandes pouvant être prises en charge diminue constamment.

Dans une Région comme Bruxelles, le projet Psy107, mis sur pied pour répondre à une partie de ces besoins, ne fonctionne pas. Il est financé par les hôpitaux, qui décident de la création des équipes mobiles. Or, comme le dit le secteur tout entier, les équipes ne sont pas créées aux bons endroits, les structures mises en place ne correspondent pas aux nécessités de terrain et les lits fermés le sont en dépit du bon sens. Cela mène à l'exclusion des publics les plus précaires, qui n'entrent pas dans les critères d'admission aux soins, à savoir les toxicomanes, les personnes sans domicile fixe et les sans-papiers.

Vous avancez le niveau 0.5 comme solution, c'est-à-dire un niveau entre rien et les soins de première ligne, créé sur mesure pour les personnes sorties du système. Cela nous paraît une fausse bonne idée. Ce qu'il faut, c'est créer un réseau de maisons médicales doté des moyens nécessaires pour aller rechercher les personnes en décrochage là où elles se trouvent et les intégrer au réseau de proximité de soins médicaux gratuits. Car une maison médicale, ce sont des soins gratuits mais aussi une nouvelle connexion à la communauté.

Je vous disais tout à l'heure que j'allais vous parler de Charlotte et de Louis, mais je pourrais aussi vous parler d'Ayman, Naël ou Arthur. Ces enfants et adolescents porteurs de handicap sont confrontés quotidiennement à l'absence de solutions dignes d'une société inclusive.

Dans votre accord de Gouvernement, vous insistez sur l'importance de partir des besoins. En ce qui concerne les handicaps, c'est plutôt mal engagé. Le service de la Personne handicapée autonomie recherchée (Phare) est à l'arrêt depuis 2017. Vous le déplorez mais ne dites rien sur d'éventuels moyens mis en œuvre pour le remettre en état de marche.

Il est effectivement indispensable de partir des besoins. C'est d'ailleurs l'une des autres leçons du Dr Claire : Il faut partir des besoins puis adapter les budgets, et non l'inverse.

Parmi les nombreux besoins, citons la création de places pour les personnes en situation de grande dépendance. Dans votre déclaration de Gouvernement, nous ne trouvons pourtant pas trace d'un plan à ce sujet. Aux dernières nouvelles, ce sont plus de 300 personnes qui attendent, et la liste ne cesse de s'allonger. Mme Fremault parlait hier de poursuite de ses politiques. J'espère franchement que vous ferez mieux en matière d'accueil des personnes en situation de grande dépendance, car il faut surtout inverser la vapeur.

Depuis des décennies, on fonctionne à l'envers : demande-t-on aux élèves de construire leur école, à des malades de construire les hôpitaux ? Non. C'est pourtant ce qu'il se passe dans le domaine du handicap. Ce n'est pas aux parents de mettre sur pied les structures qui pourront accueillir leur enfant. Combien d'asbl ont-elles été créées ?

Combien de financements participatifs ont-ils été lancés pour pallier le manque de places et l'échec des pouvoirs publics dans le traitement digne de tous les citoyens ?

Bien sûr, nous devons nous reposer sur l'expertise des parents, des patients et des professionnels des soins. Mais ce n'est pas à eux de devenir des leveurs de fonds, d'élaborer des plans budgétaires et de prouver que leur projet est suffisamment rentable pour bénéficier d'un subside, qui sera de toute façon insuffisant.

Vous parlez dans votre déclaration de soutenir les initiatives et les associations. Nous proposons plutôt d'élaborer un plan, de mettre des structures en route et de laisser les principaux intéressés participer au projet pédagogique et d'accompagnement. Ce n'est pas à eux de faire votre boulot, c'est à vous. C'est aussi à vous de revoir les normes d'encadrement et d'en profiter pour revoir également celles des maisons de repos (MR) et maisons de repos et de soins (MRS) avec vos collègues de la Commission communautaire commune, puisque vous parlez de coconstruction - c'est une bonne chose -, car elles sont insuffisantes et mettent à mal les patients et le personnel.

Vous parlez de forfaitisation pour les personnes en situation de grande dépendance. Est-ce une réponse à la question des normes d'encadrement ? Nous espérons en tout cas voir rapidement des réponses concrètes pour les 300 personnes qui attendent une solution urgente. Car, ici encore, ce ne sont pas que des chiffres, ce sont des gens.

Lors du jeudi de l'hémicycle organisé il y a quelques mois ici-même, nous avons vu une vidéo, parmi beaucoup d'autres tout aussi interpellantes, dans laquelle la maman d'un adulte handicapé très dépendant nous expliquait qu'elle s'était oubliée elle-même toute sa vie pour avoir dû prendre soin de son fils faute d'une place adéquate. Il y a urgence sociale, psychologique, médicale.

Un point positif mérite toutefois d'être mentionné : les solutions proposées, inspirées du plan transversal autisme, constituent un pas dans la bonne direction. Il convient de saluer le travail acharné des associations qui luttent depuis des années pour faire reconnaître leur situation et leurs besoins. Par contre, pas de référence aux bonnes pratiques alors que les premiers concernés reçoivent des centaines de témoignages sur les thérapies d'un autre temps qui sont encore appliquées dans certains centres. Allez-vous y mettre bon ordre ? Votre accord est muet sur ce point.

Une société inclusive, comme celle que vous prétendez défendre, est aussi une société où chacun a accès à l'emploi. Pour de nombreuses personnes en situation de handicap, le travail est un facteur d'émancipation, de socialisation et

d'inclusion. Mais le constat est dramatique et les solutions - encore et toujours des incitants - ne sont pas à la hauteur !

L'inclusion dans le marché de l'emploi est pourtant possible, et il ne faut pas aller très loin pour s'en convaincre. En France, une démarche ambitieuse avait fait ses preuves : en effet, depuis 1987, les entreprises publiques et privées d'au moins vingt salariés ont l'obligation d'embaucher au moins 6 % de personnes en situation de handicap, faute de quoi elles doivent payer une contribution à l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph). Depuis 2005, ces mesures ont été renforcées, les pénalités ont été rendues plus sévères et de nouvelles catégories de personnes sont concernées. Les résultats sont positifs. En France, par exemple, le chômage des personnes en situation de handicap est de seulement 30 %, contre 65 % en Belgique.

Chez nous, rien de tout cela : le quota de 2,5 % péniblement voté le 20 janvier 2017 à la Région concerne exclusivement les administrations communales. Et seize communes sur dix-neuf n'atteignent pas encore ce quota.

Vous parlez d'incitants, mais nous savons que seuls les quotas et les sanctions fonctionnent. Quelle est votre stratégie ? Faut-il encore récompenser les entreprises qui appliquent ce qui est normal, au lieu de les sanctionner dans le cas contraire ? Peut-être cela pourrait-il être une source d'inspiration pour les collègues du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale : offrir des primes aux conducteurs qui respectent la limitation de vitesse à 30 km/h au lieu de sanctionner ceux qui la dépassent.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PTB)

Pour les citoyens, cela ne fonctionne pas de cette manière !

Pour en terminer avec la question du handicap, je vais vous parler de Charlotte et de tous les autres enfants qui vivent le cauchemar du transport scolaire. L'année passée, la Ligue des familles a mené auprès des parents une enquête qui a mis au jour les longues heures de trajet subis par les enfants porteurs de handicap.

La mère de Charlotte y expliquait pourquoi elle faisait désormais elle-même le trajet pour conduire sa fille à l'école, quitte à ce que ses retards lui causent des problèmes au bureau. À Bruxelles, c'est à 6h45 qu'aurait dû passer le bus pour conduire à son école Charlotte, deuxième dans la liste de la tournée, pour une arrivée prévue à 8h20. Le soir, elle serait montée dans le bus à 15h30 pour rentrer à la maison entre 17h30 et 18h30. Pourquoi n'est-il toujours pas possible que les cars utilisent les voies prioritaires sur tout le territoire bruxellois, comme les bus et les taxis ? Qu'est-ce qui bloque, à la STIB ou ailleurs, pour installer à tous les arrêts les panneaux spécifiques permettant aux bus scolaires de se comporter comme les autres bus ? On gagnerait ainsi un temps précieux. Allez-vous, avec vos collègues du Parlement bruxellois et de la Commission communautaire commune, résoudre ce problème et simplifier la vie de dizaines de familles et d'enfants ?

Dans un tout autre domaine, je veux revenir sur une avancée certaine de cet accord de la Commission communautaire française : « L'interdiction du port des signes convictionnels dans l'enseignement obligatoire sera maintenue, mais en matière d'enseignement supérieur de promotion sociale, le Gouvernement lèvera l'interdiction du port de ces signes pour les étudiants. » C'est un pas en avant indéniable et une injustice enfin levée. Mais cette avancée, vous l'avez payée cher de l'autre côté, car au Parlement bruxellois, pas un mot sur les fameux signes convictionnels, et donc rien de concret dans la lutte contre la discrimination au travail et dans les écoles. Vous avez gagné une bataille, mais pas complètement.

Dans l'accord, le Gouvernement dit vouloir lutter contre toutes les formes de discrimination et défendre l'égalité dans l'accès aux droits. Pourtant, un peu plus loin, on lit que l'interdiction du port des signes convictionnels dans l'enseignement obligatoire sera maintenue. Concrètement, cela veut dire qu'on continuera à exclure des jeunes filles de l'école secondaire parce qu'elles portent un foulard. Cette interdiction reste injuste, d'autant que, dans les faits, elle vise principalement des femmes musulmanes et constitue un frein à l'insertion professionnelle et à l'émancipation sociale que vous défendez.

Puisque vous entendez soutenir la lutte contre les violences à l'égard des femmes, je vous propose de faire le point sur la création de places dans les crèches. Ce sont les femmes qui, les premières, souffrent du manque de solutions de garde pour les enfants. Ce sont elles qui prennent des temps partiels et qui sont de facto privées d'un emploi et de leur indépendance financière.

Dans l'accord gouvernemental, on ne trouve que deux paragraphes sur le sujet, sans vision et sans lien avec l'accessibilité des femmes à l'emploi. Votre constat de départ est correct : on manque de places. À Bruxelles, seuls 30 % des enfants bénéficient d'une place où la participation financière des parents est limitée. Votre solution est la suivante : "Des incitants financiers spécifiques seront proposés aux pouvoirs organisateurs œuvrant dans les quartiers ou les communes où le taux de couverture est le plus faible." Vous accordez, il est vrai, une attention particulière au secteur public.

Mais encore des incitants ! Nous savons que l'encours laissé par la précédente législature pour la création de places est d'environ vingt millions d'euros. Cela pose question ! Le souci serait la formation du personnel ... Pourquoi la solution est-elle alors de laisser la place aux initiatives privées au lieu d'assurer une meilleure formation du personnel ? Les incitants laissent la place au secteur privé, impayable pour une majorité des parents. Voyez, aux Pays-Bas, la multinationale Babilou gère aujourd'hui une majorité de crèches à plus de 700 euros par mois ! Trois quarts des femmes y travaillent à temps partiel.

Le système est celui des appels à projets, nous le dénonçons également dans le secteur du handicap. De la sorte, vous dépendez du bon vouloir d'autres institutions ou de la rentabilité éventuelle voulue par Babilou ou une autre entreprise similaire.

Le PTB veut un plan ambitieux d'ouverture de places dans les crèches publiques. Un plan qui parte des besoins et qui développe une politique de construction proactive et centralisée. C'est ainsi que nous répondrons aux besoins et que nous sortirons les femmes de la précarité.

Enfin, nous appuierons des éléments positifs de votre déclaration : "Le Gouvernement soutiendra toute initiative visant à porter le projet d'un musée ou d'un espace muséal consacré à la migration. Le Gouvernement plaidera également pour l'inclusion d'éléments liés à l'histoire des discriminations de la colonisation et de la décolonisation." Nous espérons que ces excellentes intentions seront concrétisées car le monde associatif a dû lutter pendant dix ans pour obtenir enfin l'inauguration d'une place Lumumba. Nous continuerons à soutenir cette lutte et vous proposons d'ores et déjà, par exemple, de débaptiser le boulevard Léopold II.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes PTB et Ecolo)*

Malgré ces deux dernières notes positives, nous sommes dans l'ensemble déçus par cet accord qui ne propose ni solutions ambitieuses pour le refinancement de la

Commission communautaire française et des services mobiles et ambulatoires, ni plans sérieux, chiffrés et échelonnés pour la création de maisons médicales, ni plans concrets pour les personnes en situation de grande dépendance. L'accord oublie aussi de remettre les bonnes pratiques au cœur du débat. On sait que les plus fragiles et les plus précarisés subissent doublement la violence de notre société. Vous pouvez compter sur le PTB pour continuer à soutenir leurs luttes, dans ce Parlement comme sur le terrain.

Je déplore que Mme Barzin ait mentionné dans une même phrase "migration" et "attentat". Il est extrêmement important d'éviter de faire ce genre de déclarations susceptibles de créer des amalgames.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes PTB, PS et Ecolo)*

Mme Clémentine Barzin (MR).- J'ai parlé de la législature qui a été marquée par les attentats et, parallèlement, par un flux migratoire. Je n'ai absolument pas établi de lien entre les deux ; je vous remercie donc de ne pas me faire de procès d'intentions. Il s'agissait d'une relation historique de ce qui s'est passé au cours de la législature 2014-2019.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Vous clôturez votre intervention par de la démagogie, félicitations !

Mme Marie Lecocq (Ecolo).- On le sait et on l'a rappelé hier, la Commission communautaire française n'est pas forcément l'institution qui déclenche le plus de passions, comme en témoigne la forte déconcentration de nos collègues députés pendant l'ensemble des interventions ce matin.

Pourtant, la Commission communautaire française est l'institution qui touche le plus au cœur les francophones de Bruxelles. Bien sûr, on pourrait avoir un débat sur la structure institutionnelle, et je ne doute pas que nous l'aurons durant cette législature, mais ce moment n'est pas encore venu. Pour nous, écologistes, il importe avant tout de rappeler que les compétences exercées par la Commission communautaire française peuvent être le théâtre d'une vraie lutte contre les rapports de domination et les inégalités qui en découlent.

Comment ? En luttant contre les discriminations ici et maintenant, en ancrant dans l'histoire celles du passé, en cultivant les différences pour en faire une fierté. Pourquoi ? Pour pouvoir assurer à chacune et chacun des Bruxelloises et des Bruxellois un ancrage dans leur ville. La Commission communautaire française, c'est tout simplement l'envie de créer une société plus ouverte, inclusive et profondément résiliente face aux défis qui sont les nôtres.

Avant de plonger plus en avant dans l'accord qui nous est proposé, nous souhaitons mettre en lumière, rien que pour vous, deux fils rouges ou verts qui sous-tendent cet accord. Premièrement, il y a l'envie et la nécessité d'agir en concertation, de discuter des politiques avec les personnes concernées, les secteurs, le public cible... Cela ne vous aura pas échappé dans le discours de notre nouvelle présidente, cette Assemblée se donne visiblement pour ambition d'accueillir en son sein une vraie participation.

Deuxièmement, il y a la volonté de lire en miroir les compétences de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune, parce que ce n'est pas aux Bruxellois et Bruxelloises de payer la complexité institutionnelle belge. Les urgences qui sont les nôtres demandent de la cohérence à l'échelle du territoire. Ce n'est donc pas parce que c'est une question de "bidule", c'est parce que nous voulons une politique efficace et proche des citoyens que nous saluons les transferts de trois compétences de la Commission communautaire française

vers la Commission communautaire commune et la Région.

Il s'agit d'abord des aides individuelles pour les personnes en situation de handicap, qui sont transférées à la Commission communautaire commune et consacrent ainsi le refus du principe de sous-nationalité.

Il s'agit ensuite des aides à l'emploi ordinaire, c'est-à-dire les projets permettant aux personnes en situation de handicap d'occuper un emploi dans le marché du travail régulier, qui sont transférées à la Région.

Enfin, le parcours d'intégration, hormis les formations liées aux langues, passe à la Commission communautaire commune.

Ces transferts représentent donc des moyens supplémentaires pour les autres missions essentielles de la Commission communautaire française, afin d'assurer un meilleur service à tous les Bruxelloises et Bruxellois.

Sans plus de suspense, rentrons à présent dans le vif du sujet. Il est impossible, dans le temps imparti, de vous présenter le catalogue des politiques présentées dans l'accord. Nous ne doutons cependant pas que vous l'avez lu avec la plus grande attention, tout comme vous avez écouté avec précision la présentation en séance de la ministre-présidente.

Nous avons donc choisi quelques sujets, mais nous tenons à vous rassurer : nous serons bien présents, aux côtés des secteurs, pour l'ensemble des thématiques. J'aborderai ici cinq pôles thématiques : le social-santé, l'aide aux personnes en situation de dépendance, l'enseignement et la formation professionnelle, les discriminations et l'intersectionnalité, et la politique culturelle.

Au cœur des matières de la Commission communautaire française, nous commençons tout naturellement notre intervention sur le social-santé. Mais qu'est-ce donc que cette compétence étrange ? Ce sont les services qui nous aident au quotidien, qui nous soutiennent dans les aléas de la vie. Ce sont les services qui consacrent notre autonomie. En fin de compte, ce sont les services qui organisent la solidarité et qui rendent réellement effectifs les droits aux besoins de base.

La concertation entre l'ensemble des services - et donc pas uniquement ceux financés par la Commission communautaire française via notamment l'organisation des États généraux du social - permettent d'identifier les manques et de développer un maillage adéquat pour tous ceux et celles qui en ont besoin. Cela nécessitera de reprendre les discussions autour du décret ambulatorio, afin de trouver un juste équilibre entre les particularités de chaque service et la possibilité d'un regroupement dans des centres multidisciplinaires.

Par ailleurs, s'il y a bien un sujet sur lequel le secteur nous a beaucoup alertés ces derniers mois, c'est celui de la santé mentale.

Les rapports sont clairs : les demandes sont en augmentation constante. Nous, écologistes, ne pouvons pas faire l'impasse sur un lien qui semble de plus en plus évident entre ce phénomène et la violence sociale qui s'est accrue à la suite des politiques prises, notamment par un Gouvernement fédéral qui a exclu et marginalisé.

Nous devons trouver des solutions, en tenant compte du contexte bruxellois, en particulier de la grave pénurie de lits dits psychiatriques. Notre vision est limpide : que les soins ambulatoires et résidentiels puissent se compléter, se renforcer et se soutenir pour garantir une prise en charge des publics spécifiques.

La liberté de disposer de son corps, le respect de soi et des autres, le consentement, ce ne sont pas les prises de conscience #MeToo qui contrediront l'ambition forte et assumée de généraliser l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) à toutes les écoles de Bruxelles. L'EVRAS est un droit, celui de l'accès à la santé, de l'accès à l'information et à l'éducation. Nous nous réjouissons donc que les revendications du secteur des centres de planning familial aient été entendues et que nous sortions d'une logique d'appel à projets, pour rentrer dans de vraies politiques structurelles.

Enfin, dernier point dans ce chapitre : un esprit sain dans un corps sain. Tous les écolos cyclistes vous diront que faire du sport change la vie. Le sport est reconnu pour ses multiples bienfaits sur la santé physique comme mentale, en particulier en matière de lutte contre la dépression et l'isolement social. Cependant, pour des raisons culturelles, financières, ou tout simplement parce qu'il y a d'autres priorités, le sport n'est pas toujours au programme de nombreuses familles défavorisées. Pour nous, écologistes, chaque Bruxelloise et Bruxellois, quels que soient son âge, son quartier et ses moyens doit disposer d'infrastructures sportives de qualité et à proximité.

Nous nous réjouissons donc que le Gouvernement s'engage à soutenir les acteurs du sport qui développent une accessibilité réelle à toutes et à tous. Nous nous félicitons également de son engagement à poursuivre le financement de petites infrastructures sportives, qui sont souvent des acteurs de cohésion sociale, notamment dans les quartiers les plus peuplés.

Enfin, nous ne serons satisfaits que lorsque les athlètes féminines seront aussi connues que leurs homologues masculins, c'est-à-dire lorsque Megan Rapinoe, la capitaine de l'équipe américaine de football, sera aussi connue et payée que Lionel Messi.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes Ecolo et PS)*

J'en viens à la thématique essentielle et importante des personnes en situation de dépendance, qui a d'ailleurs été rappelée lors des précédentes prises de parole.

Nous approuvons la mise en place réelle d'une garantie autonomie (et non pas d'une assurance autonomie) par le Gouvernement. À notre sens, cela permettra à chacune et à chacun de faire ses choix et de mener une vie digne dans les caractéristiques qui sont les siennes.

Par ailleurs, une attention particulière devra également être apportée aux aidants proches, notamment mineurs, de manière à pouvoir les aider sans pour autant les enfermer dans un statut particulier, en ne leur reconnaissant que cette qualité-là. À cet égard, nous soulignons le travail déjà effectué par Mme Fremault sur cette question, et nous nous inscrivons dans la continuité.

J'en viens à l'inclusion. Il s'agit réellement de notre vision à l'égard des personnes en situation de handicap, vision qui doit guider notre politique. À ce sujet, bien que l'accord contienne une série d'avancées réelles en matière d'information, permettez-nous de vous dire qu'il y a moyen d'aller plus loin. Nous pensons en particulier aux questions de l'accessibilité des bâtiments, des logements, des lieux ouverts au public, de l'information ou encore des taxis bruxellois.

Nous avons une pensée particulière pour le transport scolaire, qui reste assez peu efficace aujourd'hui, et qui mériterait qu'on lise attentivement les récents rapports d'Unia et du délégué aux droits de l'enfance, notamment.

Par ailleurs, nous tenons à affirmer notre soutien aux entreprises de travail adapté (ETA) qui ont exprimé des craintes par rapport à leur classification comme services d'intérêt général. Nous ne manquerons pas de dialoguer avec nos collègues du Gouvernement fédéral afin d'assurer un statut particulier aux personnes âgées handicapées exerçant dans ce type d'entreprise. En ce qui concerne plus particulièrement l'autisme, nous nous réjouissons du renforcement du soutien aux familles.

J'en viens maintenant à la thématique de l'accueil, de l'enseignement et de la formation. L'alliance entre justice sociale et justice environnementale est au cœur du projet de société écologiste. Or, la justice sociale, cela commence dès la naissance. En ce sens, l'ambition du Gouvernement de répondre à la pénurie de places en crèches est la bienvenue et constitue une bouffée d'air pour de nombreux parents, plus particulièrement les femmes seules avec enfant(s). Le groupe Ecolo surveillera de près le Gouvernement et s'assurera de la création de nouvelles places et de la diminution de l'encours, encore trop élevé aujourd'hui.

Il faut saluer la proposition de gratuité totale et effective de l'enseignement proposée dans le programme du Gouvernement francophone bruxellois. Nous espérons que, grâce à cette mesure, la condition sociale ne soit plus un motif d'exclusion scolaire. Notre groupe veillera à ce que cette gratuité soit effective, tant en ce qui concerne les frais liés à l'apprentissage que les frais cachés, comme les activités culturelles et sportives.

« Dis-moi, et j'oublie. Montre-moi, et je me souviens. Implique-moi, et je comprends. » C'est par ces quelques mots de sagesse amérindienne que nous avons choisi de résumer le changement de paradigme auquel nous assistons dans l'accord. Les méthodes pédagogiques actives au cœur des projets d'établissement nous réjouissent, car la meilleure manière de faire réussir l'élève est de l'inclure activement dans ce qu'il apprend. Les élèves et les étudiants ne peuvent être uniquement des consommateurs de connaissances, aux têtes bien pleines, dans un modèle élitiste et concurrentiel.

Le Gouvernement devra, par contre, s'assurer que les outils pédagogiques et les pratiques éducatives qui accompagnent ce changement luttent réellement contre les stéréotypes racistes, sexistes, homophobes et autres. En ce sens, le Musée de la migration et les leviers prévus pour intégrer la décolonisation au cœur de l'enseignement seront des outils essentiels.

L'ambition du Gouvernement de créer des campus exemplaires en matière de déplacements, d'alimentation et d'énergie - nous pensons particulièrement à la Haute École Lucia de Brouckère et au campus du CERIA - porte bien l'empreinte écologiste. Il s'agit d'exprimer toute la systémique qui compose notre programme et notre vision.

Nous l'avons entendu hier, la levée effective de l'interdiction du port des signes convictionnels dans l'enseignement supérieur et de promotion sociale semble bien chatouiller sur les bancs de l'opposition. Mais nous, écologistes, continuons à être circonspects sur la valeur émancipatrice que l'on peut trouver à écarter des personnes de l'enseignement.

Nous ne pensons pas que fermer les portes favorise le dialogue et la rencontre.

Nous réaffirmons avec fierté que le droit à l'enseignement est un droit fondamental qui ne peut s'effacer devant le choix de porter des signes convictionnels.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes Ecolo et PS)*

Il y a, en Région bruxelloise, un important décalage entre les demandes de personnes qualifiées et le faible niveau de

qualification des demandeurs d'emploi. La formation apparaît donc non seulement comme un outil primordial pour soutenir les efforts de formation de personnes désireuses de s'insérer professionnellement mais aussi comme un outil d'émancipation.

La décision du Gouvernement d'articuler de manière plus étroite l'emploi et la formation va conduire à un plus grand continuum dans le triptyque "diagnostic-accompagnement-solution". La lisibilité n'en sera que meilleure pour les usagers.

S'il est essentiel d'augmenter les moyens consacrés à la formation professionnelle, nous tenons à rappeler la nécessité d'inscrire notre société dans la résilience et de favoriser les formations qui s'inscrivent dans la transition économique, à l'instar des alliances emploi-environnement (AEE).

Les politiques d'exclusion des chômeurs et de limitation de l'accès aux droits menées par le Gouvernement fédéral depuis 2003 ont poussé hors du système une frange de plus en plus importante de la population bruxelloise. Ce sont les fameux NEET : des jeunes, ou moins jeunes, qui ne bénéficient d'aucune allocation et ne sont plus inscrits nulle part.

Le Gouvernement souhaite aller à leur rencontre, les motiver et les accompagner vers l'emploi ou la formation. C'est une bonne chose, mais commençons par éviter de marginaliser les gens plutôt que d'essayer ensuite de les identifier pour les ramener dans le système.

Enfin, sans surprise, vous en conviendrez, notre groupe est particulièrement attentif aux nouveaux habitants qui nous rejoignent sur le territoire bruxellois. Certains ont encore des difficultés à trouver des cours d'alphabétisation, de maîtrise du français ou ont besoin de soutien en préformation. Nous devons faire un effort pour que chacune et chacun puisse prendre une part active à la société. Le vivre ensemble est mis à mal. Bon nombre de Bruxelloises et Bruxellois sont confrontés au racisme, à la xénophobie, au sexisme et aux discriminations de genre, à l'antisémitisme, à l'islamophobie, à la romophobie, à la pauvrophobie, à la grossophobie, à la négrophobie, à l'homophobie, à la transphobie ou à toute autre forme de discrimination.

L'histoire de Khadija, dont nous avons parlé hier, est celle de l'intersectionnalité. Nigériane, elle est victime de négrophobie. Parce qu'elle porte le foulard, elle est victime d'islamophobie. En tant que femme, Khadija entend tous les jours des remarques sexistes et peut-être grossophobes à son sujet. Khadija partage aussi sa vie avec une femme et fait souvent l'objet de moqueries. Mises bout à bout, toutes ces discriminations pèsent encore plus lourd et ne peuvent se concevoir que de manière globale et intersectionnelle.

Nous le savons, l'éducation depuis le plus jeune âge constitue une réponse concrète aux discriminations. En intégrant des éléments liés à l'histoire des discriminations, des migrations, du féminisme et des mouvements des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers, intersexes, asexuels (LGBTQIA+) dans les cursus scolaires et dans les projets d'éducation, ce Gouvernement entend se réconcilier avec ses histoires multiples et lutter de manière structurelle contre les discriminations.

Il mettra en place une surveillance des actes discriminatoires et plaidera, auprès du Gouvernement fédéral et des entités fédérées, pour l'établissement d'un plan interfédéral d'actions contre le racisme. Par ailleurs, le Gouvernement renforcera l'obligation de signalements systématisés et encouragera le dépôt des plaintes.

Nous nous réjouissons qu'un plan global de lutte contre la violence faite aux femmes soit défini et mis en œuvre de

façon coordonnée avec tous les acteurs concernés et les entités fédérées. Nous serons attentifs à ce qu'il contienne les principes de la convention d'Istanbul, à savoir que pour la première fois, on reconnaît que bon nombre de femmes subissent des violences physiques, sexuelles, psychologiques ou économiques, principalement parce qu'elles sont des femmes, dans un monde qui entretient les rapports de domination des femmes par les hommes.

Chers collègues de l'opposition, je vous vois venir : non, ce plan n'est pas qu'un catalogue de bonnes intentions. Il entend améliorer sensiblement l'information et l'accompagnement des victimes sexuelles. Comment ? Notamment, en développant, en concertation avec l'État fédéral, des initiatives telles que le centre d'hébergement 320 rue Haute dans chaque zone de police.

Avant de passer au chapitre culture, un dernier mot sur le secteur de la cohésion sociale. En tant qu'écologistes, nous sommes heureux de faire de nos différences non pas des discriminations mais des fiertés. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité d'assurer le financement structurel des secteurs et associations qui, tous les jours, travaillent à tisser les liens entre nous.

Diversité, citoyenneté et créativité : trois axes essentiels pour une politique culturelle francophone, ouverte et construite dans le dialogue. Avec nos amis néerlandophones, bien sûr, mais aussi en prenant en compte, en écoutant et en associant toutes les richesses culturelles de notre capitale, toutes les forces issues des origines diverses qui la composent.

Dans l'accord, nous soulignons la volonté d'un décloisonnement culturel et d'une coordination avec les acteurs et les artistes ainsi que plusieurs mesures essentielles pour une société plus démocratique :

- le renforcement de l'accès à la culture, pour les jeunes, mais aussi dès le premier âge avec le développement de projets dans les crèches et au sein de l'espace public ;
- le renforcement des programmes et projets existants en milieu scolaire ;
- la mise en place d'une réelle politique d'éducation à la culture.

Enfin, un mot sur notre chaîne de télévision locale, BX1, qui réalise un véritable travail de fond et sans qui, reconnaissons-le, notre travail parlementaire serait sans doute encore un peu plus éloigné des citoyens. Nous nous réjouissons donc que le Gouvernement ait choisi de soutenir BX1, notamment en termes de visibilité et d'accessibilité.

Je fais aujourd'hui le souhait que le Parlement de la Commission communautaire française ne soit plus un "second Parlement", mais bien un espace de choix et de débat. Pour cette raison, permettez-moi de réitérer, au nom du groupe et à titre personnel, toute notre confiance en Magali Plovie, notre nouvelle présidente. Nous sommes convaincus qu'elle mettra tout en œuvre pour transformer cette institution et en faire, qui sait, un lieu d'expérimentation démocratique.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes Ecolo et PS)*

Je formule aujourd'hui le souhait que nous puissions, avec fierté et responsabilité, nous atteler à la solidarité, à l'ouverture et à ce qui fait battre le cœur des Bruxelloises et des Bruxellois.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes Ecolo et PS)*

Mme Céline Fremault (cdH). - Je voudrais commencer par vous adresser mes félicitations, Madame la présidente. J'espère que vous pourrez travailler dans le droit fil de ce qui a pu être réalisé dans cet hémicycle depuis plusieurs années. On évoque régulièrement la mise en place par Julie de Groote des Jeudis de l'hémicycle. Il s'agit là d'une initiative extrêmement vivifiante pour cette Assemblée, qui a pu transcender les clivages entre majorité et opposition.

L'implication de Mme de Groote dans des matières très importantes pour les Bruxelloises et Bruxellois francophones a toujours été sincère et totale. Je suis convaincue de votre engagement et de votre enthousiasme, qui seront nécessaires pour prouver à ceux qui en doutent encore que la Commission communautaire française est utile, même s'il est vrai qu'il faut penser à son avenir.

Dans une interview d'Alain Maron publiée dans le journal La Libre Belgique de ce matin, la journaliste fait remarquer que vous pourriez vider la Commission communautaire française de sa substance, à quoi vous répondez qu'Ecolo n'a effectivement pas caché sa volonté de supprimer les Commissions communautaires. Il est vrai que l'institution est fragile sur le plan budgétaire, et miser sur une éventuelle neutralisation ne suffit pas. Il faudra travailler encore et encore pour assurer son financement, fondamental au vu de l'évolution des besoins criants dans les différents secteurs, ainsi que la déclaration de politique générale le démontre encore.

Les moyens de ces secteurs doivent être augmentés. Il faut aussi des solutions structurelles pour éviter les pressions sur leurs finances. Collectivement, les francophones de Bruxelles méritent notre engagement total avec un Gouvernement qui apporte des solutions pratiques à leurs problèmes.

*(M. Hasan Koyuncu, premier vice-président,
prend place au fauteuil présidentiel)*

J'aborderai une série de sujets. Mme Kazadi s'exprimera à la suite de mon intervention. Il est vrai que l'ambition du Gouvernement est de créer plus de synergies entre le social et la santé. Si votre objectif est de limiter les freins institutionnels, il est étonnant et pourrait être contre-productif de ne pas associer toutes les institutions compétentes de la Communauté française au projet de la conférence interministérielle (CIM) social-santé que vous évoquez, car nous touchons là à des politiques essentielles et fondamentalement complémentaires.

Il ne faudrait pas donner l'impression que Bruxelles veut travailler en solitaire. Pour les politiques de vaccination, par exemple, les outils de prévention de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) ne sont pas réservés à la Région wallonne. Au sein de cette Assemblée, nous aurons, dans les cinq années à venir, de nombreux débats sur différents sujets qui nécessitent une coopération avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En matière de santé, le cdH a toujours plaidé pour une politique qui soit cohérente, intégrée et transversale. La rédaction d'un plan social-santé bruxellois commun à toutes les entités compétentes, rassemblant les ambitions du plan santé bruxellois de la Commission communautaire commune et ceux de la promotion de la santé de la Commission communautaire française, est un aspect fondamental qui me paraît bien plus judicieux et porteur d'efficacité pour le quotidien des Bruxellois.

Nous avons aussi défendu le dépistage du virus de l'hépatite C lors de nombreuses discussions dans cet hémicycle. Je me réjouis donc que les préoccupations du secteur aient été entendues sur ce point repris dans l'accord de Gouvernement.

Pour l'ambulatoire en santé et social, le Gouvernement entend lancer une série d'actions et fixer des objectifs spécifiques afin d'offrir aux bénéficiaires la meilleure offre de soins possible. Nous serons attentifs à ce que toutes ces mesures soient concrètement mises en œuvre et contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des Bruxellois et des travailleurs de terrain.

En santé mentale, volet important, le Gouvernement entend renforcer les équipes mobiles de crise et de longue durée pour les enfants, les adolescents et les adultes. Cependant, il oublie les personnes âgées. Pourtant, elles sont particulièrement touchées par la solitude et la précarisation, et elles ont également des besoins spécifiques.

Le volet humain ne peut être oublié, certainement pas dans un accord comme celui de la Commission communautaire française. La politique d'aide aux personnes en situation de handicap est le parent pauvre de ce nouveau Gouvernement.

*(Mme Magali Plovie, présidente,
représume au fauteuil présidentiel)*

Nous connaissons tous les besoins du secteur du handicap. Nous avons tous, majorité comme opposition, passé du temps avec les associations lors des jeudis de l'hémicycle. Nous savons tous que, fondamentalement, l'urgence absolue est encore et toujours la création de places.

La précédente législature a permis la création de 400 places. Le nouveau Gouvernement est beaucoup moins clair sur le sujet. Les plans d'investissement décidés sous la précédente législature, indispensables, ne sont confirmés nulle part. Or une série d'associations, de structures et de parents attendent une telle confirmation.

Il n'est formulé nulle part, dans la déclaration, que le budget du handicap sera augmenté. C'est dans le cadre de l'enveloppe budgétaire actuelle que se jouera l'avenir de plus de 350 personnes en situation de grande dépendance et de leur famille, en attente de places. Il faudra des engagements financiers forts pour tenir une série d'engagements et, surtout, répondre aux besoins quotidiens des familles.

L'accord de majorité prévoit que les aides individuelles seront transférées à la Commission communautaire commune. Ce transfert concerne apparemment tant les aides à la mobilité que les aides matérielles individuelles. Par contre, rien n'est dit

sur le développement et la modernisation de ces aides, comme la suppression de la limite d'âge de 65 ans pour faire reconnaître un handicap.

Pourtant, cette mesure figurait dans les programmes respectifs des nouveaux partis du Gouvernement. Si, à l'avenir, la Commission communautaire commune exerce seule cette compétence, cela sous-entendrait que la Flandre l'abandonnerait purement et simplement. À cet égard, je tiens à vous mettre en garde : ne faites pas preuve d'une naïveté excessive dans pareils dossiers, car ils ont un impact réel sur le quotidien de nombreuses familles.

L'extinction des aides à l'insertion pour l'emploi ordinaire et leur transfert corollaire programmé vers la Région entraînent un risque majeur : celui de voir le handicap minorisé au sein de compétences plus larges et traité avec moins de considération que les autres discriminations. Ce n'est évidemment pas admissible, vous en conviendrez aisément.

Quant aux entreprises de travail adapté (ETA), la déclaration ne contient aucune allusion élogieuse au travail social fondamental qu'elles effectuent au quotidien. Sont uniquement évoqués des objectifs de contrôle, voire des restrictions de subventions. La déclaration de politique générale, dans son énumération des discriminations, en

oublie le handicap. Je ne voudrais pas que cela soit révélateur des années à venir.

Pour le secteur des centres de jour pour enfants scolarisés, la simple mention de la volonté d'exécuter un décret voté en 2014 à l'unanimité par le Parlement ne suffit pas à faire une politique. Il faudra donc creuser encore et encore.

Le chapitre relatif au plan autisme apparaît comme la seule ambition porteuse d'espoir pour les personnes, les familles et les aidants proches. N'oublions pas que le plan autisme a été adopté dans cette Assemblée, à défaut d'un écho suffisant de la part du niveau fédéral, lequel exerce pourtant une compétence importante en la matière, comme la reconnaissance des cours de logopédie. Ce plan avait pour ambition d'être transversal, entre la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et Bruxelles.

Il serait dommage que Bruxelles se retrouve à travailler seule. Je tiens à attirer votre attention sur la volonté du Gouvernement de se baser sur la résolution relative à l'autisme, adoptée le 26 avril 2019, pour continuer à développer sa politique. Cette vision particulière de l'autisme et de l'accompagnement n'est toutefois pas partagée par tous. Il est donc nécessaire de continuer à collaborer avec le secteur associatif pour répondre à ses inquiétudes.

Seul un très maigre paragraphe est consacré à la politique de soutien aux aidants proches et aux jeunes aidants proches. Ce sujet a pourtant fait l'objet de nombreux débats dans cette Assemblée ou lors des Jeudis de l'hémicycle. Les aidants proches ont, entre 2014 et 2019, bénéficié d'un soutien très important du Gouvernement : mise en place d'un réseau de jeunes aidants proches, ouverture de la Maison de l'aidance dans le nord de Bruxelles... Énormément d'études ont également été fournies sur la présence des aidants proches au niveau des écoles, notamment par la Fondation Roi Baudouin (FRB).

Le cdH sera très attentif à cette question. Face à l'inaction de l'État fédéral, j'ai voulu mettre en place une série d'aides. J'espère que le nouveau Gouvernement poursuivra ce travail.

Je me suis déjà exprimée hier devant le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale sur l'aide aux personnes âgées et le soutien au lieu de vie choisi. Je déplore bien évidemment de voir l'assurance autonomie mise au placard. Le Gouvernement entend garantir à toute personne en perte d'autonomie une offre de services et de soins disponible et accessible. Fort bien, mais que deviennent les initiatives existantes ? Quels moyens supplémentaires seront-ils dégagés ? Comment votre approche par quartier fonctionne-t-elle ? Comment allez-vous organiser les quartiers situés sur plusieurs communes ? Comment tiendrez-vous compte des besoins, qui sont importants ? Comment augmenter le nombre de places, mais aussi le nombre de femmes et d'hommes qualifiés pour soutenir les personnes en perte d'autonomie ?

À ce stade et sans plus de précisions sur les ambitions du Gouvernement, la garantie autonomie semble être un modèle moins solidaire et ambitieux que le projet d'assurance autonomie portée par le cdH et que nous continuerons de porter.

En outre, la mise au placard de l'assurance autonomie aura irrémédiablement pour effet que le secteur commercial fera des offres aux personnes âgées disposant de revenus importants. Et ce sont les personnes âgées de la classe moyenne qui en souffriront le plus car elles ne sont pas assez riches pour avoir une assurance commerciale et pas assez pauvres pour bénéficier d'un régime d'assistance.

En ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, le surendettement ou les maisons d'accueil, rien de nouveau !

Je suis satisfaite de constater que le nouveau Gouvernement souhaite poursuivre les politiques adoptées lors de la précédente législature. Je vous rappelle que de nombreuses actions ont pu être menées car un portefeuille non négligeable était alloué au logement, à l'action sociale et à la pauvreté. Je regrette vraiment l'éclatement de ces compétences.

Si vous consultez les acteurs du secteur, vous constaterez qu'ils ont expliqué, exemples à l'appui, que le continuum de compétences entre ces trois compétences avait permis une série d'avancées, notamment la sortie des maisons d'accueil vers le logement et le quota d'accueil de 3 % de femmes victimes de violences dans les logements sociaux.

J'en viens maintenant à l'enjeu en matière de cohésion sociale en ce qui concerne les primo-arrivants. Nous devons collectivement tout mettre en œuvre pour offrir à un maximum de personnes la possibilité de bénéficier des programmes d'alphabétisation, d'apprentissage du français, d'éducation à la citoyenneté, d'intégration à la vie sociale et économique, de formation professionnelle et d'aide à la mise à l'emploi.

Pour ce qui est du nouveau décret de cohésion sociale, le nouveau Gouvernement entend réaliser une étude d'impact des modalités d'agrément pour éventuellement les revoir par la suite. Je m'interroge, car nous n'avons aucun détail de calendrier et aucune information complémentaire quant à la méthodologie choisie par le Gouvernement, alors qu'il s'agit d'enjeux fondamentaux.

En matière de formation professionnelle, une grande partie des travaux réalisés entre 2014 et 2019 devrait se poursuivre. Je ne peux que souligner la volonté du Gouvernement de poursuivre le travail sur la certification des formations professionnelles. Je tiens cependant à rappeler l'importance de mettre en place une certification commune, qui soit juste et forte entre les Régions, et ne pas créer d'inégalité entre les jeunes qui sont restés dans l'enseignement et ceux qui en sont sortis. De même, je ne peux que soutenir la simplification annoncée des structures visant à améliorer la lisibilité des actions des opérateurs en matière d'emploi, de formation et d'enseignement.

À propos de la formation en alternance, je suis confiante dans l'idée qu'intensifier un mécanisme qui aide les jeunes à se former représente forcément un atout sur le marché de l'emploi. Un point de la déclaration de politique générale a particulièrement attiré mon attention. En effet, le pacte pour un enseignement d'excellence préconisait la mise en place d'une collaboration entre Bruxelles et la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de coordonner les paysages. Faut-il voir dans l'absence d'une telle mention une volonté du nouveau Gouvernement d'initier une concurrence entre la Wallonie et Bruxelles ? Je ne doute pas que vous aurez grand plaisir à me répondre, Madame Trachte.

Enfin, sans trop entrer dans les détails, j'ai été interloquée en lisant que le Gouvernement souhaitait ouvrir un bassin enseignement-formation-emploi. N'est-il pas déjà en place ? Ne serait-il pas temps de se pencher sur les rapports produits par ce bassin plutôt que de débattre sur l'ouverture d'une entité déjà en place ? Plusieurs précisions devront être apportées ultérieurement.

Pour l'enseignement, je regrette qu'on ne mentionne à aucun moment l'intégration du pacte pour un enseignement d'excellence et l'articulation indispensable à faire. Les acteurs concernés se sont réunis autour de la table à plusieurs reprises et ont décidé d'avancer ensemble. Ce travail de longue haleine a constitué une réelle avancée positive. Il ne faut pas faire fi de cette méthodologie, de cette façon d'embarquer pleinement Bruxelles par rapport à une institution qui n'est pas très loin.

Ma question est relativement simple : en quoi la Commission communautaire française participera-t-elle aux objectifs de la réforme de l'enseignement ? La ministre Schyns a été attentive et je pense donc que Bruxelles a une véritable place. Voici donc une occasion commune de renforcer davantage la place de Bruxelles, en particulier pour le volet francophone.

À propos de l'accueil de la petite enfance, je regrette l'absence de projections budgétaires et de plan clair au niveau des infrastructures, alors qu'il s'agit d'un enjeu majeur pour beaucoup de familles, en particulier monoparentales, car il n'est pas sans conséquence sur la situation professionnelle des parents. Je déplore que ce volet de l'accord soit aussi sommaire.

En conclusion, l'accord de Gouvernement contient pas mal de flou, en particulier à propos de l'application concrète des futures politiques, et cela m'inquiète. C'est moins le cas en ce qui concerne la poursuite des politiques entamées sous la précédente législature. Ce n'est pas une critique, car la continuité est une bonne chose. C'est intelligent.

La perspective d'être les premiers à boucler un accord de Gouvernement a peut-être motivé les négociateurs, mais il ne faudrait pas oublier que le travail que nous allons effectuer ensemble doit se faire au service de tous les Bruxelloises et Bruxellois francophones.

Nous pratiquerons une opposition très constructive et serons attentifs à l'impact des politiques sur les publics fragilisés, les personnes âgées, les familles monoparentales et les personnes en situation de handicap, ainsi qu'au suivi des mesures annoncées.

J'espère que nos débats seront sereins et que nous maintiendrons une solidarité francophone, indispensable dans le paysage *institutionnel de notre pays*.

(Applaudissements)

Mme Gladys Kazadi (cdH). - Mme Fremault a déjà été très complète mais je voudrais insister sur quelques points qui me paraissent essentiels.

En matière culturelle tout d'abord, le nouveau Gouvernement propose la candidature de Bruxelles comme Capitale européenne de la culture. Si la volonté est louable, plusieurs questions se posent. Quelle stratégie sera mise en place pour y parvenir ? Quelle méthodologie sera suivie ? Quels moyens budgétaires seront dégagés ?

Une telle candidature comme ville de la culture ne s'improvise pas et ne se gagne qu'avec une préparation minutieuse et réfléchie. Au-delà des slogans et des effets d'annonce, vous devrez allouer les moyens nécessaires à la concrétisation de vos ambitions et j'y veillerai tout particulièrement.

La lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes est le deuxième point que je souhaite aborder. C'est un combat central : il s'agit de lutter pour une société inclusive sur tous les plans. À ce propos, de nombreuses avancées ont eu lieu sous la précédente législature. Citons, par exemple, le plan francophone coordonné entre la Commission communautaire française, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, le renforcement des réseaux de prévention, les subventions au secteur associatif, et ce de façon large. Pensons également à la prévention et à l'information en matière de harcèlement de rue via l'asbl Touche pas à ma pote et au suivi des auteurs de violence via l'asbl Praxis.

Dans la lignée de la précédente législature, l'accord de Gouvernement prévoit à nouveau de rédiger un plan global de lutte contre les violences faites aux femmes, alors même

que le plan francophone coordonné était déjà important et complet. Si le plan est effectivement lancé, il faudra impérativement consulter longuement toutes les associations du secteur. Enfin, comme plusieurs collègues l'ont déjà souligné, nous attendons avec impatience de découvrir le budget qui sera alloué pour répondre à ces enjeux fondamentaux.

Mon troisième point concerne la promotion de la diversité. Nous devons mettre en valeur notre statut de deuxième ville la plus cosmopolite au monde, avec plus de 180 nationalités, et tirer profit de cette richesse tant culturelle qu'humaine. Il faut favoriser une approche qui traverse tous les domaines de la société.

L'intégration des primo-arrivants doit elle aussi être prise au sérieux, tant elle constitue un véritable enjeu d'inclusion. Il ne faut pas avoir peur de communiquer sur ces problèmes qui gangrènent les perspectives de vie de beaucoup de jeunes ou construisent des plafonds de verre là où il ne devrait y avoir que des ambitions. Je tiens à ce que la société puisse offrir cette possibilité à chacun et faire sauter ces derniers verrous qui entravent les libertés humaines. L'accompagnement des primo-arrivants et l'augmentation des places pour le parcours d'intégration sont donc des priorités.

Je veux aussi que l'on partage nos histoires, nos cultures. L'idée d'un espace muséal dédié à la migration s'inscrit parfaitement dans cette optique. Nous devons tous œuvrer pour garantir une société respectueuse de la différence et lutter efficacement contre toutes les formes de discrimination.

Enfin, le non-marchand est un enjeu fondamental pour le cdH. Je constate que le Gouvernement entend poursuivre les efforts de simplification et d'harmonisation de la réglementation du secteur entamés lors de la précédente législature. Le cdH a toujours prôné l'égalité de traitement entre les associations, la liberté d'association et d'initiative citoyenne, et le développement de la concertation. Il faut continuer à consolider ces principes fondamentaux.

L'un des enjeux du XXI^e siècle est de réussir à rassembler autour d'un projet de société fédérateur et de valeurs universelles pour construire un socle de valeurs communes. Ce sera mon combat pendant cette législature, et je veillerai attentivement, depuis les bancs de l'opposition, à ce que ces enjeux fondamentaux soient pris au sérieux et dotés des moyens nécessaires.

(Applaudissements)

M. Michaël Vossaert (DéFI). - Avantage ou désavantage, je m'exprime en dernier. J'ai donc entendu beaucoup de choses très intéressantes, notamment de la part d'une nouvelle génération de députés. Il ressort de leurs interventions que la Commission communautaire française leur apparaît quelque peu "ringarde".

Mais aujourd'hui, nous sommes dans un processus de modernisation assumé. Il s'agit d'améliorer le fonctionnement de la Commission communautaire française et l'articulation entre les différents niveaux de pouvoirs. Comme l'a rappelé M. Van Goidsenhoven, il convient notamment d'instaurer un dialogue permanent avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le Gouvernement actuel s'y emploiera, je n'en doute pas.

Le transfert des compétences a fait l'objet de moult débats et discussions pendant la précédente législature. La sixième réforme de l'État a, en effet, donné naissance à de nombreuses nouvelles compétences et, même si les budgets ne suivaient pas forcément, il a fallu prendre ses responsabilités. Le précédent Gouvernement est parvenu à

réaliser des avancées très intéressantes, notamment dans le domaine de la formation professionnelle.

Ainsi que Mme Fremault l'a rappelé, l'accord que vous nous présentez aujourd'hui s'inscrit également dans la continuité, car on ne va pas changer ce qui fonctionne, mais il faut pouvoir faire preuve d'esprit critique sur ce qui peut être amélioré, le tout dans un cadre budgétaire. Vous avez également rappelé l'audace consistant à travailler en dehors de la norme comptable SEC.

J'ai aujourd'hui l'honneur de présider le groupe au Parlement francophone bruxellois, après avoir succédé à Michel Colson. Ce n'est pas chose aisée de remplacer Michel Colson, qui a énormément œuvré pour défendre cette institution et s'est pleinement investi dans des politiques telles que la lutte contre le sans-abrisme ou le programme Housing First. J'ai aujourd'hui une pensée pour lui, car il a marqué cette institution par ses interventions et ses initiatives.

Il s'était exprimé à de nombreuses reprises concernant l'avenir même de l'institution. Il avait d'ailleurs plaidé auprès de la ministre-présidente précédente, Mme Fadila Laanan, pour l'adoption d'une stratégie à long terme afin que notre institution puisse continuer à défendre le fait francophone au sein de notre Région. En effet, rappelons que la Région bruxelloise est majoritairement francophone. Même s'il ne s'agit nullement de nier cette identité bruxelloise, cet élément fait indéniablement partie de notre processus d'initiative et d'action.

Aujourd'hui, plusieurs enjeux sont sur la table, comme le décloisonnement institutionnel amorcé sous la précédente législature et qu'il faudra désormais poursuivre. Il convient cependant de réaffirmer le poids de nos décisions au sein de la Commission communautaire française. Certes, j'ai bien entendu qu'il n'était pas question de déstructurer et ni de "tuer" cette institution, mais de mieux la faire fonctionner et de valoriser ses atouts. Il s'agit surtout de mettre en avant son savoir-faire. Je pense par exemple au modèle de gouvernance appliqué dans le secteur non marchand, plus particulièrement dans l'associatif. Ce lien fort, tissé depuis de nombreuses années, ce véritable partenariat doit être mis en avant et poursuivi, notamment par le biais d'un processus de subsidiarité. En effet, les associations détiennent souvent l'expertise du terrain dont les responsables politiques ou nos services publics ne disposent pas.

Il ne faut pas le nier. Il nous faut donc poursuivre, et rien dans cet accord ne laisse entendre le contraire.

Un autre élément est la coconstruction des politiques. Les plans de santé n'ont pas abouti, même s'ils ont été mis en œuvre. Une réflexion est ouverte sur une meilleure association de la santé et du social, objectif dans lequel nous nous inscrivons pleinement. Mais ce qui est innovant, c'est la coconstruction qu'il sous-entend, avec la participation de la société civile et des acteurs de terrain. Les États généraux de la santé et du social illustrent très clairement cette ambition. Le groupe DéFI rejoint tout à fait cet objectif.

Nous sommes dans la majorité, mais nous n'en gardons pas moins notre esprit critique. Il faut d'abord fixer un agenda pour les prises de décision. À défaut, l'opposition nous rappellera les engagements à tenir.

Ensuite vient la transversalité des politiques. Je retiens un exemple, celui de travailler sur un plan pour l'inclusion de la jeunesse bruxelloise. Je reviendrai sur le lien avec la formation professionnelle. À Molenbeek-Saint-Jean, par exemple, s'est tenu un débat sur la manière de mieux faire participer le monde associatif et les acteurs de la commune. Ce plan rappelle l'utilité de travailler notamment avec les

associations des secteurs sportif ou culturel. Il importait de le mentionner, pour ne pas oublier de l'appliquer plus tard dans le cadre de l'accord.

Je vous ai parlé du partenariat avec le monde associatif, le non-marchand. Comme certains l'ont rappelé, un autre atout est notre dimension internationale et notre vocation à mettre en avant notre culture et notre langue, la langue française.

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté une résolution pour organiser le sommet de la Francophonie. Je pense d'ailleurs que la majorité des partis ont rallié cette proposition. Il était important de l'indiquer également dans notre accord de majorité. Je ne peux donc que souscrire à cet objectif ambitieux, qui sera pleinement en accord avec nos compétences et nos missions au sein même de la Commission communautaire française, et qui mettra en avant Bruxelles, notre Région, notre culture et notre langue française. Parallèlement, nous poursuivons l'objectif de devenir la Capitale européenne de la culture en 2030. J'espère que nous serons entendus.

Ce point me permet de faire la transition avec les politiques culturelles. Vous avez rappelé le combat mené autour de BX1. La cheffe de groupe Ecolo a rappelé la nécessité et l'utilité de cette chaîne de télévision. Cela participe au soutien que nous devons apporter à notre média francophone à Bruxelles. Il y a peu, la Commission communautaire française a heureusement soutenu BX1 au moment de son « déclassement ».

Le chapitre consacré à la formation professionnelle est assez volumineux, et tant mieux ! C'est un atout pour notre institution. Le bilan est déjà positif : entre 2014 et 2017, on constate une augmentation de 17 % des personnes inscrites en formation, et après les formations, le taux de mise à l'emploi est de plus de 65 %.

Je soulignerai surtout la vision insufflée par M. Gosuin. Il a rappelé la nécessité de relever le défi de la qualification : faire en sorte que le niveau de formation des jeunes et des demandeurs d'emploi soit mis en adéquation avec le monde des entreprises, sans nier, bien entendu, le travail à effectuer dans l'enseignement. C'est pourquoi il est indispensable de renforcer les politiques croisées de l'emploi, de l'enseignement et de l'entreprise.

Il y a cinq ans, mon groupe avait demandé que les compétences de l'emploi et de la formation soient regroupées sous la responsabilité d'un seul ministre. C'est le cas aujourd'hui et nous sommes fiers que M. Bernard Clerfayt puisse porter haut et fort les couleurs de notre parti. Avec la clairvoyance et l'expertise dont il a fait preuve à Schaerbeek, je ne doute pas qu'il excellera aussi dans les politiques d'emploi et de formation.

(Applaudissements sur les bancs du groupe DéFI)

Quand on suit la logique emploi-formation, on va vers les entreprises. Le nouvel accord de coopération insiste donc sur la nécessité de bien réorienter les formations, le cas échéant. On ne travaille donc pas avec des œillères. Si une formation ne répond pas aux besoins des entreprises, elle peut être revue.

L'idée est de lancer des politiques qui aboutissent à des résultats, en n'hésitant pas à se confronter à la vérité, à remettre les choses en question.

Les quatre pôles de développement formation-emploi vont également permettre de mieux orienter vers les métiers en pénurie ou les métiers liés aux transitions écologique et numérique.

Une rationalisation des outils économiques a déjà eu lieu sous la précédente législature. Nous continuons sur cette

voie, dans l'idée de simplifier toujours davantage et d'améliorer la gouvernance. Cela passe notamment par l'intégration de Bruxelles Formation et du Service formation PME (SFPME) afin de garantir une meilleure lisibilité et une meilleure collaboration entre ces deux entités.

Ensuite, comme je l'ai déjà signalé dans le cadre du débat molenbeekois, il faut faire un effort par rapport aux jeunes, surtout ceux qui ne sont ni étudiants, ni travailleurs, ni stagiaires (*not in education, employment or training, NEET*). C'est un objectif juste et louable : il n'y a pas qu'une seule réponse quant au type de formation ou à la personne qui accompagnera le jeune et lui donnera - ou redonnera - confiance. C'est indispensable.

Dans votre plan d'inclusion transversale pour la jeunesse bruxelloise, il y a cette notion de confiance qui doit être remise en avant. Celle-ci intervient au travers du partenaire associatif, celui qui - entraîneur sportif ou éducateur - est au quotidien avec ces jeunes, qui a pu tisser des liens de confiance avec eux et peut plus facilement les orienter vers un meilleur parcours de vie ou professionnel. Cet élément joue selon moi un rôle crucial dans l'accord de majorité.

Quant à l'objectif concernant la formation professionnelle, il y a la validation des compétences. Cette validation est indispensable : il peut y avoir dans notre Région des personnes qui sont laissées pour compte parce qu'elles ne possèdent pas le diplôme, alors qu'elles sont qualifiées.

Sous l'ancienne législature, nous avons lancé un mouvement et sommes parvenus à atteindre les objectifs et même à les dépasser. Ainsi, 2.710 personnes ont bénéficié d'un titre de compétences, alors que le nombre annoncé en début de législature était de 2.000. Aujourd'hui, vous annoncez 4.000 titres de compétences, ce qui représente selon moi un objectif louable et juste.

Voilà pour la partie formation, qui avait toute sa place dans cet accord de majorité et qui reflète clairement votre ambition commune. Comme la cheffe de groupe du PTB l'a rappelé, la réponse à la paupérisation de la société et à la pauvreté consiste précisément à donner aux jeunes les possibilités de s'épanouir, de suivre une formation, de trouver un emploi et de bénéficier d'un logement et d'un parcours de vie décent pour pouvoir fonder une famille. Voilà pourquoi il était important, selon moi, d'aborder ce chapitre.

La meilleure transition, c'est l'enseignement. Nous n'avons pas énormément de moyens, contrairement à la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais nous travaillons avec ceux qui existent et avons encore des ambitions dans ce domaine :

- la rénovation du campus du Ceria, magnifique carte de visite pour notre institution ;
- des méthodes d'enseignement que nous voulons mettre en avant, comme la pédagogie active, souvent plébiscitée dans le domaine privé - il serait illogique de ne pas en tenir compte et notre groupe trouve cette initiative très positive - ;
- la citoyenneté active, libre, responsable et solidaire que vous mettez en avant comme fondement de tout projet pédagogique, afin de développer l'esprit critique de chaque enfant. J'y rajouterais la maîtrise de la langue et l'éducation aux médias, très importantes pour développer cet esprit critique ;
- la lutte contre le décrochage et l'échec scolaire. À cette fin, vous parlez de la pertinence d'outils et d'un comité de pilotage, mais je trouve que nous manquons d'éléments pour les évaluer ;
- l'amélioration du transport scolaire, afin d'optimiser les trajets et d'éviter à certains enfants de perdre chaque

jour plusieurs heures pour se rendre à l'école. Il est tout à fait louable et important de continuer ce travail.

En ce qui concerne la politique de la petite enfance, nous sommes conscients, depuis de nombreuses années, du boom démographique et de la nécessité, au niveau de la Commission communautaire française, de poursuivre la création de places dans les crèches. Pour les familles monoparentales, s'il est difficile de retrouver un emploi, c'est aussi à cause du manque de places d'accueil. Il faut allier les deux : l'indemnité de formation permet déjà de mieux accompagner ce type de public, mais il faut aussi augmenter les places en crèche.

J'en viens à un chapitre qui me tient particulièrement à cœur : le sport. Il aurait, selon moi, été préférable que cette compétence ne soit pas éclatée et soit intégralement transférée à la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais nous disposons quoi qu'il en soit de quelques leviers à Bruxelles. Le travail a déjà commencé sous la précédente législature. Fadila Laanan avait en effet lancé un vaste plan d'appels à projets pour créer de nouvelles infrastructures sportives. Nous devons continuer dans ce sens.

En revanche, il s'impose, tant au niveau de la Région que de la Commission communautaire française, d'enfin finaliser le dossier de l'agence bruxelloise du sport. Elle est nécessaire pour les acteurs qui ont besoin d'un accompagnement logistique et administratif, mais aussi d'une aide pour établir des projections sur plusieurs années, gérer leur club sportif, accroître leur nombre d'affiliés, etc.

Parmi les points intéressants repris dans votre accord, il y a aussi la promotion du sport féminin. Lors de la récente Coupe du monde de football féminin, nous avons pu voir tout le talent de ces joueuses et constater la popularité croissante du sport féminin en général. Des millions de personnes se trouvaient derrière leur téléviseur et des milliers dans les stades. Profitons de cet événement pour continuer à promouvoir le sport féminin, et surtout soutenir nos très nombreux talents féminins bruxellois. Je ne doute pas que c'est ce que vous ferez.

Quant à l'accessibilité, celle-ci ne se limite pas à adapter les infrastructures sportives pour faciliter leur accès. Elle implique également une meilleure formation du personnel encadrant. Elle consiste aussi à encourager les fédérations sportives à offrir une formation spécifique au personnel et aux coaches en matière d'inclusion, car ceux-ci sont parfois dépourvus de l'outil, de la connaissance et du savoir-faire nécessaires. Notre rôle consiste à promouvoir cet outil auprès des fédérations, et je ne doute pas que vous vous attellerez à cet objectif.

Enfin, au niveau de la gouvernance et de la participation citoyenne, il importe de réconcilier la politique et le citoyen, à tous les niveaux de pouvoir. Des initiatives en ce sens ont été prises sous la précédente législature, notamment le panel citoyen.

Madame la présidente, je ne doute pas que vous poursuivrez l'initiative du Jeudi de l'hémicycle, tout en ajustant quelque peu ce programme afin d'ouvrir les portes du Parlement à la société civile, aux citoyens désireux de participer à nos décisions ou, à tout le moins, d'exprimer leur point de vue.

Au nom de mon groupe, je souhaite à l'ensemble des députés, de la majorité comme de l'opposition, des débats constructifs, de l'écoute et des moments de contradiction, nécessaires pour faire avancer les choses.

Je veux aussi dire aux membres de ce Gouvernement, que mon groupe va soutenir avec force, avec détermination et avec esprit critique leur action.

Bruxelles mérite votre action et vos ambitions.

Notre institution doit continuer à accompagner au mieux les citoyens francophones dès leur arrivée à Bruxelles, et ce tout au long de leur vie.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme la présidente.- La liste des orateurs est épuisée. Je vous propose de suspendre la séance jusqu'à 16h00.

La séance est suspendue à 12h05.

La séance est reprise à 16h01.

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la réponse du Gouvernement.

La parole est au Gouvernement pour répondre aux interventions des membres de l'Assemblée.

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente).- Je vous remercie pour toutes les interventions, remarques, critiques et suggestions, qui sont autant de confirmations du caractère constructif de cette Assemblée et, surtout, des marques d'intérêt pour les politiques importantes menées par la Commission communautaire française au bénéfice des Bruxellois. Le débat de ce matin se clôture donc sur une note très prometteuse.

Je vais essayer de répondre à vos différentes questions, nombreuses, précises et parfaitement légitimes. Je ne pourrai bien entendu pas répondre à tout dès aujourd'hui, étant donné qu'il s'agit du programme de travail de l'ensemble de la législature. De nombreuses réponses seront donc fournies chemin faisant, et le Gouvernement reste bien entendu à votre disposition tout au long de la législature pour préciser chaque point en toute transparence.

Commençons d'emblée par la question existentielle. La déclaration repose sur deux axes : la réponse aux besoins des Bruxellois, dont vous avez tous souligné l'intérêt, si pas l'originalité, et une meilleure articulation des politiques de la Commission communautaire française avec celles d'autres niveaux de pouvoir.

L'intérêt de l'existence de la Commission communautaire française fera encore probablement l'objet de longs débats. Débattre de l'intérêt d'une institution semble être l'une des spécialités de notre royaume, comme on a pu le voir pour d'autres niveaux de pouvoir tels que la Communauté française ou même l'État fédéral.

Quoi qu'il en soit, l'engagement ferme et résolu de l'ensemble du Gouvernement est d'exercer ces importantes compétences que sont le social, la santé, la formation professionnelle, la cohésion sociale, le sport, l'enseignement, la culture et l'aide aux personnes handicapées, dans l'intérêt des bénéficiaires, pour leur émancipation, leur autonomie, leur bien-être et leur qualité de vie. Dans cette optique, il appert au Gouvernement que l'articulation des politiques de la Commission communautaire française avec celles d'autres niveaux de pouvoir compétents à Bruxelles est une nécessité pour mieux répondre aux besoins des Bruxellois et renforcer l'efficacité de ces mêmes politiques. Comme d'aucuns l'ont souligné, elles ne peuvent souffrir de nos découpages institutionnels.

De telles articulations recouvrent bien évidemment les institutions régionales et la Commission communautaire commune. Ce point a été abondamment développé et j'y reviendrai encore dans un instant. Vous avez néanmoins raison de souligner que cela concerne également les relations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui est bien sûr un partenaire indispensable à l'émancipation de tous les

Bruxellois. Madame Fremault et Monsieur Van Goidsenhoven, il est inutile de m'en convaincre ! Citons la vaccination, l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) ou le pacte pour un enseignement d'excellence.

Mme Fremault m'avait d'ailleurs interrogée à ce sujet et vous pourrez donc lui transmettre ma réponse : la Commission communautaire française sera effectivement partenaire de la mise en œuvre de ce pacte, comme l'atteste la déclaration de politique générale, à travers les plans de pilotage et la création d'un degré d'observation autonome (DOA), à savoir la mise en œuvre du tronc commun, des nouvelles pédagogies et des pratiques préventives et restauratrices, notamment pour lutter contre le harcèlement scolaire.

Dans le domaine de la petite enfance aussi, les interactions avec la Fédération Wallonie-Bruxelles sont nombreuses. Les collaborations doivent être étroites, dans l'intérêt des Bruxelloises et des Bruxellois.

Comme vous, j'ai fait partie, dans la majorité et dans l'opposition, de ceux qui ont eu à cœur de défendre, au sein de l'hémicycle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les intérêts des Bruxellois. Quand j'entends les uns et les autres tenir des propos soulignant l'importance qu'il y a d'entretenir des collaborations étroites avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, je suis rassurée ! Les intérêts des habitants de notre capitale seront bien représentés et défendus au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et par le prochain Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces articulations plus étroites sont d'ailleurs également souhaitables avec d'autres niveaux de pouvoir, comme les communes ou l'État fédéral, dont les réformes ont un impact direct sur la situation sociale ou la santé des Bruxellois. Mme Koplowicz, notamment, l'a encore souligné.

En outre, nous pouvons tous admettre que, dans le contexte budgétaire actuel, ces articulations avec d'autres niveaux de pouvoir ne sont pas un luxe, en particulier avec la Commission communautaire commune. Le Gouvernement choisit de les renforcer et assume cette option, pour répondre avec plus d'efficacité aux besoins des Bruxellois. Et je tiens à vous rassurer : améliorer ces articulations ne portera en rien atteinte aux services organisés et financés par la Commission communautaire française, ni à son personnel. Comme indiqué en préambule de la déclaration, le Gouvernement sait qu'il peut s'appuyer sur les compétences du service public francophone bruxellois (SPFB) et de Bruxelles Formation. Il continuera de soutenir le tissu associatif et le secteur non marchand, dont le rôle est essentiel pour les citoyens de notre Région.

C'est avec plaisir que je donne rendez-vous à Mme Fremault et M. Van Goidsenhoven tout au long de la législature pour évaluer la mise en œuvre de ces articulations.

Mme Koplowicz et M. Van Goidsenhoven m'ont tous deux interrogée sur les plans et les études que la Commission communautaire française souhaite mener. Pour une grande part, nous comptons intégrer les plans existants comme le plan de santé bruxellois, le plan stratégique de promotion de la santé et le plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté. Notre souci de dépasser la complexité institutionnelle pour renforcer l'efficacité des politiques rend cette assimilation nécessaire.

Toutefois, l'organisation d'états généraux n'implique pas de jeter les plans existants, mais de les adapter en concertation avec les nombreux acteurs concernés. Il est indispensable d'arrêter d'élaborer des plans distincts qui ignorent les objectifs des uns et des autres et qui confrontent les acteurs à des visées potentiellement contradictoires ou non coordonnées. Cela témoigne de la volonté de la majorité bruxelloise de donner aux Bruxellois et aux secteurs, très

demandeurs, un seul interlocuteur dans le domaine du social et de la santé.

Ce travail coconstruit avec les acteurs, comme l'a relevé M. Vossaert, vise à améliorer l'efficacité des politiques et il sera accompli en toute transparence. Je ne doute pas que votre Parlement souhaitera aussi s'emparer de ses résultats.

Cependant, ce travail préparatoire essentiel ne signifie pas qu'aucune réponse rapide aux besoins ne sera élaborée. Il faut en effet relever les défis sans tarder. Vous avez raison sur ce point, Madame Koplowicz.

Pour cette raison, le Gouvernement visera d'ores et déjà, sur la base des évaluations de besoins disponibles ainsi que de l'analyse de ses services, à renforcer l'offre et à permettre aux services de répondre au mieux aux nombreux besoins identifiés, que ce soit par un meilleur soutien des fonctions de coordination, par une mutualisation des fonctions d'appui ou par une réorganisation.

Voilà qui m'amène, bien entendu, à la question budgétaire qui préoccupe logiquement l'ensemble des intervenants. Il est clair que la Commission communautaire française aura besoin de moyens supplémentaires dans les années à venir. Comme je vous l'ai indiqué, nous défendrons la neutralisation des dépenses d'investissement en infrastructures et continuerons de plaider, à l'instar des autres entités belges, auprès des instances européennes pour que ces dépenses favorables au développement régional soient neutralisées lors du calcul de son solde budgétaire SEC.

Par ailleurs, la Commission communautaire française défendra l'idée d'appliquer une norme de croissance aux dépenses dans les matières du social et de la santé, norme identique à celle prévue pour ces matières à la Commission communautaire commune.

Enfin, comme je vous l'indiquais plus tôt, il va de soi que de meilleures articulations entre les compétences de la Commission communautaire française et celles de la Commission communautaire commune sont souhaitables pour des raisons d'efficacité. Elles permettront par ailleurs d'ouvrir de nouvelles perspectives budgétaires dans le cadre du budget régional.

Pour le budget généré, je remercie Mme Teitelbaum de sa question. Le travail entamé sera poursuivi avec une attention particulière à l'utilisation et au suivi des informations produites à l'occasion de la rédaction du budget. Je serai d'ailleurs ravie d'en discuter avec elle tout au long de la législature.

En ce qui concerne les domaines du social et de la santé, j'ai déjà largement abordé la question des plans et programmations, et celle des états généraux. Pour ce qui est de la santé, je remercie Mmes Koplowicz et Lecocq d'avoir mis l'accent sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé, y compris de la santé mentale. Ces éléments sont également au cœur de notre réflexion et de notre déclaration.

Compte tenu de l'élaboration d'une programmation globale, le Gouvernement entend garantir un accès universel aux services de la santé, notamment par le développement de la fonction 0.5 qui sera intégrée dans la réforme des services ambulatoires, dans le cadre de la conférence interministérielle (CIM) social-santé. Les réflexions menées sur la première ligne de soins et l'accès aux soins sont essentielles. Le réseau de médecins généralistes, dont les maisons médicales, feront partie intégrante de la solution. La levée du moratoire sur les maisons médicales en 2018 permettra certainement d'avancer en la matière. C'est dans ce sens que nous souhaitons aller, en bonne articulation avec d'autres niveaux de pouvoirs, comme la Région.

L'ambition est, en outre, d'agir sur les déterminants sociaux de la santé à travers les politiques de promotion de la santé.

Vous avez été nombreux à souligner les avancées relatives aux jeunes qui ne sont ni étudiants, ni travailleurs, ni stagiaires (*not in education, employment or training, NEET*). Pour répondre à M. Van Goidsenhoven sur la question des chômeurs de longue durée, le Gouvernement bruxellois a décidé d'étendre le dispositif de garantie pour la jeunesse à l'ensemble des chercheurs d'emploi, quel que soit leur âge. Les chercheurs d'emploi de longue durée seront donc bien pris en compte. Les accompagnements spécifiques seront définis entre Actiris et Bruxelles Formation pour ce public. Une des solutions en la matière sera la validation des compétences, que le Gouvernement entend renforcer.

En ce qui concerne les métiers en pénurie, le Gouvernement régional, en collaboration avec les Communautés, mettra en route un plan d'action visant à endiguer les pénuries d'emplois et de fonctions critiques. De plus, il soutiendra auprès du prochain Gouvernement fédéral la mise en œuvre d'un plan stratégique interfédéral relatif aux vacances d'emplois et aux qualifications visant à assurer les besoins en recrutement des entreprises et à renforcer le niveau de qualification dans la Région.

Quant à la garantie autonomie, le Gouvernement mettra en place et généralisera, dans le cadre du décroisement institutionnel, un modèle intégré d'aide et de soins de proximité par quartier visant le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Ce modèle intégré sera construit sur la base des premiers éléments d'analyse, puis des conclusions des trois projets pilotes menés en Commission communautaire commune et reposant sur des référents de quartier dont la généralisation pourra, le cas échéant, être envisagée.

L'offre de services d'aide et de soins, toutes entités bruxelloises confondues, devra être programmée conjointement pour l'ensemble des quartiers du territoire bruxellois en lien avec la programmation des aides et services pour personnes handicapées. Par ailleurs, nous souhaitons, parallèlement au renforcement des possibilités de maintien à domicile, développer une tarification spécifique pour les personnes de grande dépendance dans nos institutions, de façon à y favoriser l'accueil des personnes de grande dépendance.

Vous avez été nombreux à vous préoccuper des aidants proches et je vous en remercie. Ils sont des maillons indispensables à l'approche globale des personnes dépendantes et grandes dépendantes. Nous sommes d'accord, Monsieur Ikazban, les aidants proches doivent bénéficier d'un statut confortable et nous continuerons d'interpeller le niveau fédéral sur cette question. Par ailleurs, ces aidants proches doivent être soutenus par les professionnels de la première et de la deuxième ligne.

Concernant les personnes handicapées, Madame Fremault, le plan d'investissement ne sera pas abandonné, mais probablement réévalué dans le cadre d'une programmation globale. Il devra effectivement être financé, de même que l'ensemble des politiques social-santé. C'est pourquoi la norme de croissance, dont je parlais tout à l'heure, aura toute son importance.

Dans ce domaine, Madame Koplowicz, nous regrettons également la suppression de l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées. L'intention est de charger l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale du suivi de cette question.

En matière d'enseignement, la Commission communautaire française doit être un partenaire de la mise en œuvre - voire de la définition du suivi de la mise en œuvre - du pacte pour un enseignement d'excellence. C'est inscrit dans la

déclaration, notamment à travers la question des plans de pilotage.

En ce qui concerne les outils de pilotage précis de notre réseau d'enseignement, nous développerons des statistiques plus fines et plus précises pour mieux appréhender les causes de la réussite, de l'échec et du décrochage scolaire.

Concernant le port de signes convictionnels dans l'enseignement supérieur et de promotion sociale, deux valeurs - libérales oserais-je dire -, ont guidé la réflexion du Gouvernement : l'émancipation et l'exercice effectif des droits fondamentaux.

Comme vous avez été nombreux à le souligner, notamment Mme Gladys Kazadi, la lutte contre les discriminations ou les stéréotypes sexistes commence dès le plus jeune âge, de même que l'exercice d'une citoyenneté active, comme l'a indiqué Mme Barzin.

L'enseignement, voire les politiques de la petite enfance, sont cruciales dans ce domaine. C'est pourquoi nous entendons développer les pédagogies actives et les méthodes préventives et restauratrices, ces méthodes de démocratie à l'école qui font participer les élèves à la gestion et à l'organisation de leur école. C'est dans cette optique également que nous avons souligné l'importance d'enseigner l'histoire des discriminations, de la colonisation et de la décolonisation.

Quant au CERIA, lorsque le chantier de rénovation sera terminé, nous gardons la volonté de transformer ce site en un campus piétonnier, résilient et agréable à vivre. Nous avons bien entendu toujours l'ambition de construire deux nouvelles écoles, dont les travaux devraient débuter en 2020.

En ce qui concerne la fusion de l'Institut Redouté-Peiffer avec la Haute École Francisco Ferrer, nous devons travailler avec tous les partenaires - le Brabant wallon, la Ville de Bruxelles et la Fédération Wallonie-Bruxelles - afin d'articuler les positions de chacun.

Par ailleurs, le contexte de reconfiguration du paysage de l'enseignement supérieur nous impose de rappeler notre réseau. En matière d'enseignement supérieur, je partage votre ambition, Madame Czekalski : avec 6.000 étudiants, la Commission communautaire française constitue un acteur important du paysage de l'enseignement supérieur bruxellois. Cependant, il est loin d'être le seul et le plus important. Je vous remercie d'avoir cité l'École supérieure des arts du cirque (ESAC), qui constitue un modèle d'attractivité de notre réseau d'enseignement. Je partage votre ambition et les suggestions que vous avez émises en la matière. Des synergies avec les autres acteurs, les Communautés - la Communauté française mais aussi la Communauté flamande qui dispose également de campus sur le territoire bruxellois - et la Région bruxelloise elle-même, devront être développées dans ce sens.

En matière de transport scolaire, nous sommes bien conscients des difficultés actuelles, en particulier le temps consacré aux déplacements. De manière à réduire ce temps, la Commission communautaire française adapte autant que possible le parcours des circuits ainsi que leur nombre.

Il est cependant essentiel de développer une vision stratégique sur cette question. Nous commanderons donc très prochainement un audit prospectif de ce secteur. Le cahier des charges est quasiment prêt et porte une attention particulière au développement d'un transport scolaire multimodal et accessible financièrement. Dans ce cadre, la question de la bande de bus sera également abordée.

Concernant la petite enfance, je remercie l'ensemble des groupes qui sont intervenus sur cette question cruciale en matière de droits des femmes, mais aussi de lutte contre la

pauvreté et d'émancipation des enfants. D'aucuns ont également souligné, dans l'accord, la nécessité de développer l'accès à la culture dès le plus jeune âge. C'est aussi un levier essentiel pour l'exercice et le développement des droits culturels.

Je remercie également tous ceux qui, comme le Gouvernement, seront attentifs à la réalisation des places programmées.

En matière de sport, je remercie aussi vos nombreux encouragements à la promotion du sport féminin. L'agence régionale du sport a été créée au sein de perspective.brussels et sa coordinatrice a été engagée. L'agence vise à résoudre les difficultés liées à la complexité institutionnelle et à constituer un point d'entrée unique pour le secteur, ainsi qu'à mettre puis à tenir à jour le cadastre du sport. Nous soutenons évidemment cette initiative.

Chers collègues, j'espère avoir répondu à une majeure partie de vos questions. Le Gouvernement et moi-même nous tenons à votre disposition pour apporter tous les éclaircissements nécessaires, tout au long de la législature. Il va de soi que si le secteur associatif est un atout pour la Cocof et si la coconstruction est la méthode à adopter, nous nous réjouissons d'entendre que ce Parlement sera un moteur de participation des citoyens et des associations.

Cette coconstruction concerne également au premier chef les représentants des Bruxellois. Nous nous réjouissons d'ores et déjà des débats que nous mènerons ensemble tout au long de la législature.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme la présidente.- La parole est aux membres de l'Assemblée qui le souhaitent, pour une réplique.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Comme la ministre-présidente nous a abondamment remerciés, je voulais la remercier à mon tour d'avoir répondu, si ce n'est à l'ensemble des questions, du moins à un certain nombre d'entre elles - ce n'est pas toujours le cas lors de ce genre d'exercice.

Vous vous réjouissez du fait qu'il y aura des débats prometteurs et que de nombreuses questions seront posées chemin faisant. Il est parfois utile d'avoir un certain nombre d'indications lorsque la confiance est demandée aux uns et aux autres, surtout lorsque l'assise budgétaire fait défaut pour une série de politiques.

Vous misez toujours sur le fait que la neutralisation des dépenses d'investissement pourra être réalisée et que le feu vert européen vous sera donné. Nous avançons donc dans un certain brouillard. Bien sûr, il faut parfois être volontariste, mais l'absence d'assise budgétaire crédible et de priorités nous laisse un petit peu désarmés face à certains engagements que vous prenez.

Les plans, les études dont vous parlez peuvent effectivement être utiles. Vous nous avez en partie rassurés en disant que vous vouliez partir des plans existants, les intégrer au mieux. Néanmoins, par le passé, un certain nombre d'entre eux ont surtout servi à gagner du temps pour pouvoir légiférer en toute fin de législature et ne pas engager les moyens souvent très limités de la Commission communautaire française.

Bref, au-delà de cet usage quasi systématique, faisons en sorte que les plans et études ne soient pas des moyens de remettre à plus tard l'examen d'un certain nombre de demandes légitimes et parfois urgentes au sein de la population.

Vous nous demandez notre soutien, nous sollicitons dans un débat qui soit ouvert et volontariste, tant avec l'appui de la majorité qu'avec celui, le cas échéant, de l'opposition. De même que vous nous fournirez un certain nombre de réponses chemin faisant, nous vous apporterons notre soutien, pour peu que vos engagements soient à la hauteur de vos promesses et de votre volonté d'ouverture. Pour l'heure - vous l'aurez compris -, nous ne sommes pas rassurés sur une série de questions que nous jugeons fondamentales pour baliser la politique de la Commission communautaire française au cours des prochaines années.

Néanmoins, comme je l'ai déclaré ce matin, nous souhaitons travailler de manière vigilante et exigeante, mais nous ne mènerons pas une opposition hostile et contre-productive. Le bien-être de nos concitoyens sera en effet plus que jamais au cœur de notre action politique dans les cinq années à venir, parce que nous sommes conscients des enjeux immenses qui se profilent devant nous et devant les Bruxellois.

Nous ne jouerons pas de petits jeux politiques, mais serons exigeants et ne nous laisserons pas mener en bateau. Nous ne prendrons pas des vessies pour des lanternes ! C'est donc, Mme la présidente, une opposition déterminée, volontariste et vigilante, mais constructive que vous avez devant vous.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Motion de confiance

Mme la présidente.- Je vous rappelle que le Gouvernement a déposé une motion de confiance dont je vous ai donné lecture ce jeudi 18 juillet et dont le vote aura lieu à partir de 17h30.

La séance est suspendue à 16h26.

La séance est reprise à 17h45.

HOMMAGE

Mme la présidente.- Nous nous associons aux hommages rendus par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale à nos deux anciens collègues, Mahfoudh Romdhani et Armand De Decker, disparus il y a quelques semaines, et exprimons nos condoléances aux familles.

VOTE DE LA MOTION DE CONFIANCE

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote sur la motion de confiance déposée par le Gouvernement. Je vous en rappelle le contenu.

"Le Parlement francophone bruxellois,

ayant entendu la déclaration prononcée par la ministre-présidente du Collège au nom de celui-ci contenant les lignes directrices du programme que le Collège compte mettre en œuvre,

ayant entendu les interventions des membres du Parlement et les réponses données par la ministre-présidente du Collège,

accorde sa confiance au Collège."

En vertu de l'article 82.5 du Règlement, la motion n'est adoptée que si la majorité des membres de l'Assemblée y souscrit.

C.R. N° 3 (2019)

Il est procédé au vote.

- 69 membres sont présents.

40 répondent oui.

29 répondent non.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Dönmez, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghysels, Jamal Ikazban, Véronique Jamouille, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Mohamed Ouriaghli, Sevkett Temiz, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Zoé Genot, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Rajae Maouane, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soieresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Nicole Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Sadik Koksall, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijs, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michaël Vossaert et Victoria Austraet.

Ont voté non : Latifa Aït Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Stéphanie Koplowicz, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Luc Vancauwenberge, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany, Véronique Lefrancq et Bertin Mampaka Mankamba.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Bonnes vacances !

Prochaine séance, sur convocation.

La séance est levée à 17h48.

Membres du Parlement présents à la séance : Leila Agic, Latifa Aït Baala, Victoria Austraet, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Nicole Bomele, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Francis Dagrin, Christophe De Beukelaer, Caroline De Bock, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Barbara de Radiguès, Françoise De Smedt, Vincent De Wolf, Ibrahim Dönmez, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Isabelle Emmery, Céline Fremault, Zoé Genot, Marc-Jean Ghysels, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jamal Ikazban, Véronique Jamouille, Gladys Kazadi, Jean-Pierre Kerckhofs, Sadik Koksall, Pierre Kompany, Stéphanie Koplowicz, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Leila Lahssaini, Marie Lecocq, Véronique Lefrancq, David Leisterh, Marc Loewenstein, Pierre-Yves Lux, Rachid Madrane, Christophe Magdalijs, Joëlle Maison, Bertin Mampaka Mankamba, Rajae Maouane, Ahmed Mouhssin, Marie Nagy, Petya Obolensky, Mohamed Ouraghli, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Françoise Schepmans, Matteo Segers, Kalvin Soieresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Viviane Teitelbaum, Sevkett Temiz, Julien Uyttendaele, Luc Vancauwenberge, Gaëtan Van Goidsenhoven, Michaël Vossaert et David Weytsman.

Membres du Gouvernement présents à la séance : Barbara Trachte, Rudi Vervoort, Bernard Clerfayt, Alain Maron et Nawal Ben Hamou.

